

Lexique de l'**action bénévole** et de l'**engagement social**

(version longue)



RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	5
Termes principaux	9
Bibliographie	44
Annexe	50
Index	53

Rédaction :

Yvan Comeau

Révision :

Nicole Donnelly

Mise en page :

Anaïs Demoustier

Coordination du projet :



RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

Réseau de l'action bénévole du Québec
2023

Note : La version courte de ce lexique est disponible à rabq.ca/laction-benevole-au-quebec/.
Lorsqu'un mot désignant des personnes est au masculin, aucun genre n'est exclu, à moins d'indication contraire.

Le contenu de ce lexique n'engage que la responsabilité de l'auteur.

Avant-propos

Le projet de lexique sur l'action bénévole répond à un besoin exprimé par diverses parties prenantes à l'action bénévole. Suite à des consultations avec des regroupements d'organismes communautaires et des experts, le gouvernement du Québec a élaboré une stratégie (2016 à 2022) visant à consolider l'action bénévole. La stratégie annonce 10 actions, dont la production d'un lexique terminologique sur l'action bénévole. L'objectif poursuivi consiste à «harmoniser le vocabulaire du secteur de l'action bénévole» (Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire, 2016 : 12). De fait, différents termes sont utilisés pour traiter de l'action bénévole et leur usage varie «en fonction des représentations que se font les bénévoles de leur identité ou de leur communauté d'appartenance. Cette situation fait en sorte qu'il est parfois difficile d'identifier les personnes engagées dans leur communauté et de les interroger de manière inclusive» (Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire, 2016 : 12).

La production du lexique a misé sur l'implication d'organisations liées à l'action bénévole. En fait, la responsabilité de produire le lexique est «confiée à un comité de travail composé du RABQ [Réseau de l'action bénévole du Québec], de membres du Comité interministériel de l'action communautaire, et de représentantes et représentants du gouvernement» (Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire, 2016 : 12).

Chargé de coordonner la réalisation du lexique, le RABQ a convenu d'une entente contractuelle avec l'auteur pour effectuer la recherche documentaire et la rédaction. Les premières versions du lexique ont été commentées par un comité de travail qui s'est rencontré à trois reprises en 2018-2019 et qui était composé de :

- [Marie-France Boudreault](#), Secrétariat à la jeunesse du Québec
- [Yvan Comeau](#), professeur retraité, Université Laval (auteur du lexique)
- [Marilyne Fournier](#), Réseau de l'action bénévole du Québec (coordonnatrice du comité de travail)
- [Tonatiuh Garcia](#), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- [André Guérard](#), Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- [Rudy Humbert](#), Réseau des Carrefours jeunesse emploi du Québec
- [Monique Laberge](#), Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec
- [Vincent Martineau](#), Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique
- [Guylaine Pépin](#), Office des personnes handicapées du Québec
- [Stéphanie Roberge](#), Secrétariat à la jeunesse du Québec
- [Ariane Royer](#), Office québécois de la langue française
- [Fimba Tankoano](#), Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- [Cédric Tremblay](#), Oxfam Québec
- [Isabelle Tremblay](#), Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Au terme des rencontres, le lexique terminologique a pris forme, et ce, à partir des commentaires formulés par les membres du comité de travail sur les versions bonifiées déposées par l'auteur. Il était entendu au sein du comité de travail qu'une version plus courte serait produite dans une perspective de transfert des connaissances.

Afin de valider la définition des principaux termes du lexique auprès de ses membres, l'équipe du RABQ (en particulier Marilyne Fournier et Isabelle Trudeau) a lancé une consultation en deux étapes. La première étape visait à identifier les définitions qui pouvaient poser problème aux personnes impliquées dans les organisations d'action bénévole. De mai 2022 à novembre 2022, le RABQ a tenu des forums régionaux où un moment était réservé à la présentation d'une version courte du lexique. Plus de 1 100 personnes ont participé à ces événements. Pendant ce temps, un sondage en ligne a permis à 435 personnes d'exprimer par un score leur niveau d'appui aux définitions proposées. Il en est ressorti que quatre définitions nécessitaient un examen additionnel. En effet, l'accord avec leur formulation était légèrement inférieur à 85% et un peu plus de 15% des personnes sondées se disaient «en désaccord» avec elle. En somme, peu de définitions suscitaient des réserves sans que l'on connaisse toutefois la nature des réactions négatives.

La deuxième étape de la consultation cherchait à comprendre les difficultés inhérentes aux quatre définitions. En décembre 2022, l'équipe du RABQ a de nouveau sollicité en ligne l'avis des personnes ayant pris part au premier sondage, et ce, uniquement sur les quatre termes concernés. Cette fois, 186 personnes ont participé et 25 d'entre elles ont indiqué qu'en fait, la définition de deux termes devait être soit simplifiée, expliquée ou illustrée par un exemple. De cette manière, les définitions du «don» et du «bénévolat d'initiative» ont été remaniées par l'auteur et l'équipe du RABQ.

La version courte du lexique qui résulte de ces travaux est accessible à partir de [ce lien](#). Dans les pages qui suivent, cette version-ci dite «longue» explique plus en détails les fondements des définitions et documente les liens entre les termes retenus.

Introduction

Tout le monde donne, d'une manière ou d'une autre, dans la famille, dans le voisinage ou dans des organisations. Les gestes gratuits prennent mille et une formes et contribuent au sentiment de vivre ensemble et à la qualité de vie en société. Cependant, malgré tout leur mérite, ces gestes ne se rapportent pas tous à l'action bénévole qui comporte des caractéristiques particulières. À cet effet, ce lexique vise à rendre compte de l'univers conceptuel de l'action bénévole et d'établir ses distinctions et ses ressemblances avec différentes formes d'engagement social.

Un lexique fait l'inventaire des termes utilisés soit par un auteur, une science ou une technique, d'après les dictionnaires usuels (*Petit Robert de la langue française* et *Antidote*). En précisant que ce lexique priviliege les définitions terminologiques, il s'attarde à «énoncer un concept (ou notion) désigné par un terme (...) et à le caractériser par rapport à d'autres concepts à l'intérieur d'un système organisé (appelé *système conceptuel*)» (Vézina et al., 2009 : 6, en italiques dans le texte). Cette perspective inspire ce document de référence sur l'action bénévole. D'entrée de jeu, et telle qu'elle sera définie, l'action bénévole désigne toute forme d'engagement et de travail d'une personne ou d'un groupe résultant d'un geste volontaire, sans visée de rémunération ou d'avantage particulier, accompli dans un contexte associatif ou collectif, permettant de répondre à des besoins individuels ou collectifs.

Le titre du lexique suggère que l'action bénévole représente une forme d'engagement social et pour cette raison, le lexique fait une place à des termes qui lui sont reliés. Or, des critères de choix s'imposent afin de limiter la liste des termes à considérer. Ainsi, en premier lieu, et suivant en cela les indications de l'Office québécois de la langue française, la terminologie s'intéresse aux concepts pertinents pour décrire et connaître un domaine, l'action bénévole dans le cas présent, et s'attarde moins au vocabulaire «propre à la langue courante» (Vézina et al., 2009 : 5). En deuxième lieu, le comité de travail réunissant des représentantes et représentants de diverses organisations liées à l'action bénévole (voir l'avant-propos) a contribué à déterminer la pertinence des termes et a partagé ses préoccupations quant à l'usage du lexique.

Comme en témoigne la bibliographie, les documents consultés proviennent de différentes sources.

On compte d'abord les écrits produits par des organismes d'action bénévole qui, en proposant des définitions, donnent une indication de l'importance qu'ils accordent à certains termes. De même, les documents gouvernementaux constituent une référence du fait qu'ils résultent bien souvent de travaux ayant sollicité l'avis d'acteurs variés. Quant aux écrits de nature scientifique ou académique, ils apportent un éclairage complémentaire en plaçant un terme dans un contexte, en le situant historiquement ou en le mettant en rapport avec des concepts connexes.

L'index situé à la fin du document permet de repérer les 166 termes définis ou mis en contexte dans le lexique. En effet, en plus des 55 termes principaux qui constituent autant d'entrées du lexique, d'autres expressions font l'objet de précision et d'explications du fait qu'elles font partie du réseau conceptuel de l'action bénévole. Aux fins de synthèse, les 55 termes principaux sont regroupés par thème dans le prochain tableau.

Regroupement thématique des termes principaux (entrées du lexique)

Thèmes de référence	Termes principaux*	
Notions de base	action bénévole bénévolat communauté	don engagement (social) participation
Personnes impliquées dans l'action bénévole	bénévole citoyenne, citoyen* membre (de l'organisme, et administratrice, administrateur)	militante, militant* responsable des bénévoles* usagère, usager (des services)*
Manifestations et formes de l'action bénévole	action collective action communautaire action communautaire autonome bénévolat d'initiative (et autres formes)	éducation populaire mentorat militantisme volontariat
Fins et retombées attribuées à l'action bénévole	besoin capital social changement social citoyenneté cohésion sociale condition(s) de vie développement durable développement social	droit(s) éducation enjeu inclusion sociale innovation sociale reconnaissance solidarité
Types d'organismes	organisme à but non lucratif (OBNL) organisme d'action communautaire organisme d'action communautaire autonome	organisme d'action socio-économique organisme de bienfaisance
Structure décisionnelle et fonctionnement des organismes	gestion gouvernance mission partenariat (et autres modes de collaboration)	règlements généraux vie associative
Promotion et encadrement de l'action bénévole	accréditation autonomisation (empowerment) filtrage formation*	gestion des bénévoles marketing social mobilisation sensibilisation
Concepts distincts de l'action bénévole	coopération économie sociale entraide* philanthropie	proche aidance responsabilité sociale salariée, salarié

*Les termes principaux (les 55 entrées du lexique) donnent lieu à des définitions extensives qui évoquent des termes connexes mentionnés dans l'index. Six autres termes d'importance mentionnés dans le tableau sont introduits dans d'autres entrées du fait de leur étroite relation avec elles :

- «citoyenne, citoyen» défini dans l'entrée «citoyenneté»;
- «militante, militant» défini dans l'entrée «militantisme»;
- «responsable des bénévoles», dans l'entrée «gestion des bénévoles»;
- «usagère, usager (des services)» défini dans l'entrée «action bénévole»;
- «formation», définie dans l'entrée «éducation»;
- «entraide», définie dans l'entrée «bénévolat d'initiative».

Le premier regroupement thématique concerne des concepts de base, ainsi désignés car ils se rapportent directement à l'objet du lexique (l'action bénévole) et, comme d'autres termes d'ailleurs, ils reviennent régulièrement dans les définitions. Le deuxième regroupement thématique concerne les termes qui rappellent les groupes de personnes directement impliquées dans l'action bénévole. Le troisième thème tient compte des manifestations ou des formes de l'action bénévole. Une autre série de termes principaux appartient au quatrième thème, à savoir les finalités ou les retombées de l'action bénévole. Le cinquième thème rassemble des expressions relatives aux catégories d'organismes où se déploie l'action bénévole ou à partir desquelles elle émane. Le sixième thème se rapporte à la dimension organisationnelle puisqu'il concerne la structure décisionnelle, le fonctionnement des organismes et les rapports qu'un organisme établit avec d'autres organisations. Le septième thème tient compte des expressions qui touchent à la promotion et à l'encadrement de l'action bénévole. Aux fins de clarification, le dernier thème regroupe des termes qui sont distincts de l'action bénévole, pour des raisons qui seront expliquées dans chaque cas.

Ce lexique s'adresse aux personnes engagées sur une base volontaire ou salariée dans l'administration de l'action bénévole et sa promotion, ou encore dans la sensibilisation, la formation et l'intervention en général pour favoriser l'engagement social. Il trouvera également une utilité certaine dans le domaine de l'enseignement et tout particulièrement dans les programmes orientés vers le développement social. En ce sens, il représente un outil de référence sur le vocabulaire relatif à l'action bénévole. De surcroît, le lexique souhaite contribuer à la compréhension de l'action bénévole, à la reconnaissance de la diversité de ses manifestations et à la valorisation des termes utilisés dans les milieux associatif, gouvernemental et scientifique.

Légende

Les termes du lexique sont présentés de la façon suivante :

mot

(thème de référence)

definition

Notes

Sources

philanthropie collective durable développement durable bénévolat philanthropie action bénévolat participation développement durable bénévolat participation philanthropie citoyenne action don collective développement durable engagement social bénévolat participation philanthropie collective développement durable bénévolat

Termes principaux

accréditation : n. f.

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

Autorisation d'agir dans une fonction ou de réaliser des tâches particulières, accordée par un organisme à une ou un bénévole.

Dans certains organismes, selon la nature des tâches à effectuer, par exemple, cette démarche fait partie de la **gestion des bénévoles**.

Source : Fafard et al., 2014.

action bénévole

(thème de référence : notions de base)

Toute forme d'engagement et de travail d'une personne résultant d'un geste volontaire, sans visée de rémunération ou d'avantage particulier, accompli dans un contexte associatif ou collectif, permettant de répondre à des besoins individuels ou collectifs.

L'**action bénévole** représente une modalité d'**engagement social** qui lui s'inscrit dans le champ plus vaste de la **participation sociale**.

L'**action bénévole** prend différentes formes (action collective, action communautaire autonome ou non, éducation populaire, mentorat, militantisme et volontariat – formes qui sont définies dans ce lexique) et dans différents domaines (voir l'annexe).

Dans le langage courant, **action bénévole** et **bénévolat** prennent souvent le même sens. Sur le plan analytique, l'**action bénévole** réfère à une variété de conduites ou d'agir, tandis que le **bénévolat** considère les aspects organisationnels et sociaux de l'**action bénévole**, c'est-à-dire l'éthique, l'infrastructure sociale ainsi que les phénomènes historiques et sociétaux qui influencent l'action bénévole (Del Fa, Lamoureux et Vásquez, 2018 : 11-12).

L'**action bénévole** met en scène plusieurs catégories de personnes, dont les **bénévoles**, les **responsables des bénévoles** et les personnes visées par l'**action bénévole**. Or, la façon de désigner ces dernières fait l'objet de débats. Certaines organisations préfèrent éviter le terme **bénéficiaire** qui laisse entendre la réception passive d'un service. De même, plusieurs organismes se gardent d'utiliser le mot **clientèle** (**cliente** ou **client**) qui évoque la consommation sur le marché et une étendue de choix qui varie en fonction de la capacité de payer. Le terme **usagère, usager** est retenu dans la *Loi sur la santé et les services sociaux* pour désigner une personne qui recourt aux services des établissements publics assujettis à cette loi. Quoi qu'il en soit, la façon de désigner les catégories de personnes dans un organisme mérite d'être examinée.

Sources : Raymond et al., 2008 : viii ; Fédération des centres d'action bénévole du Québec, 2015 : 3; Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017 : 4; Del Fa, Lamoureux et Vásquez, 2018.

action collective

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

Faits et gestes découlant d'une démarche organisée de plusieurs acteurs sociaux (personnes, groupes ou associations) dans un projet commun en faveur d'une cause.

La cause d'une **action collective** réfère à un **besoin**, un **problème social** ou un **enjeu**.

La convergence et le cumul de plusieurs **actions collectives** sur une longue période peuvent être révélateurs d'un **mouvement social**, c'est-à-dire un ensemble plus ou moins structuré d'organisations et d'individus qui visent des changements profonds sur des orientations de société dans un domaine donné (par exemple, le mouvement féministe sur la condition des femmes, le mouvement écologiste sur le système de production et de consommation).

En droit, le terme **action collective** désigne une «action permettant à une personne qui partage avec beaucoup d'autres un intérêt juridique commun de représenter en justice ses coïntéressés sans en avoir reçu le mandat» («Action collective», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2014)

Sources : Dortier, 2004 : 6-7; Mayer, 2006 : 175.

action communautaire

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

«Action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social [capital social, réseau] et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyennes ou des citoyens qui vivent une situation problématique semblable [problème social] ou qui partagent un objectif de mieux-être commun. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel [gouvernance] qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération.»

Source : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : deuxième partie, 6.

action communautaire autonome

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

« *Mouvement de participation et de transformation sociale [changement social] aux approches larges, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale. Le mouvement formé par les organismes d'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire :*

à l'initiative des citoyens ou des communautés;
avec leur participation (fonctionnement démocratique);
avec leur engagement (militantisme, bénévolat);

dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale, la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux, et luttant contre la pauvreté et les discriminations ainsi que pour l'égalité entre les sexes;

dans le champ de la promotion et de la défense collective des droits ou dans le champ du développement de services alternatifs ou encore dans le champ du développement de nouvelles réponses à de nouveaux besoins (innovation). » (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001 : 21)

Si l'on considère les préoccupations sociales émergentes en 2020, on peut ajouter que l'action communautaire autonome vise l'égalité des personnes peu importe leur orientation sexuelle, leur âge et leur origine ethnique ainsi que la lutte contre la discrimination des personnes racisées et la dégradation environnementale.

Source : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001.



autonomisation : n. f.

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

Processus par lequel une personne, un groupe ou une communauté développe sa capacité à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui la ou le concerne.

Depuis 1998, l'Office québécois de la langue française recommande l'usage du terme **autonomisation**, bien que l'usage du terme anglais *empowerment* soit fréquent. De fait, ce concept apparaît dans les écrits anglo-saxons en travail social et en psychologie communautaire à partir des années 1970. Dans les écrits académiques, on rencontre plusieurs expressions équivalentes : **pouvoir d'agir, appropriation ou réappropriation du pouvoir, capacitation** (de l'espagnol *capacitación*).

Les écrits traitent de l'**autonomisation** soit en tant que visée, de processus d'intervention favorable notamment à l'**action bénévole** ou en tant que balise pour évaluer l'action. Par exemple, en tant que processus d'intervention, les auteurs retiennent plusieurs principes tels que :

- la mise en œuvre du processus à la fois au niveau de la personne, de l'organisation (**association** ou **entreprise**) et de la **communauté**;
- l'autonomie et la responsabilité des personnes en tant que valeurs fondamentales;
- l'engagement informé et réfléchi des personnes dans le processus;
- l'appui à ce que veulent les personnes (et non la promotion d'un programme ou d'un service quelconque);
- refus d'étiqueter et de stigmatiser les personnes;
- mise à contribution de la force du collectif;
- remise en question de l'oppression;
- développement de la **pensée critique** (faculté d'examiner les différents aspects d'une situation en faisant appel à la raison et en pratiquant le doute méthodique);
- importance du processus autant que des résultats.

Sources : Le Bossé, 2003; Ninacs, 2008.



bénévolat : n. m.

(thème de référence : notions de base)

Phénomène social constitué, d'une part, des actions volontaires et non rémunérées, visant le mieux-être des personnes et des collectivités, et menées dans un cadre organisé ou collectif, et d'autre part, d'un système d'idées, de règles et d'organisations qui soutiennent ces actions.

La définition s'inspire directement de Gagnon *et al.*, 2013 : 203. En ce sens, le **bénévolat** se rapporte : 1) au travail accompli de plein gré soit avec l'intermédiaire d'une organisation (notion de **bénévolat formel**) ou d'une association peu formalisée (comme dans le cas du **bénévolat d'initiative**), sans rétribution monétaire ou matérielle (bien que les **bénévoles** puissent en retirer des bénéfices sociaux d'après la théorie du **don**), au service des autres, de la **communauté** ou de la société, et 2) aux circonstances et aux influences qui entourent ce travail.

Dans le langage courant, l'expression «faire du bénévolat» et le néologisme «**bénévoler**» désignent l'**action bénévole**.

En tant que système ou institution, le **bénévolat** s'est peu à peu constitué au Québec d'abord à partir des organisations religieuses, puis dans une société de plus en plus laïque, à partir des **centres d'action bénévole** dont le premier apparaît à Montréal en 1937 (Centre d'action bénévole de Montréal, 2019). On en compte plus d'une centaine en 2019, dont la majorité est regroupée dans la Fédération des centres d'action bénévole qui a été créée en 1972. D'après le cadre de référence de la Fédération, un **centre d'action bénévole** constitue «un carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire. C'est un regroupement de personnes soucieuses du progrès social et humain tout autant qu'un lieu démocratique d'échanges et de concertation. (...) **Mission** suggérée : promouvoir et développer l'**action bénévole** dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des **enjeux** (socio-communautaire-humanitaire) [sic] qui concernent la population de son territoire.» (Fédération des centres d'action bénévole du Québec, 2015 : 3-4). Moins fréquentes, d'autres appellations existent pour désigner des organismes semblables : entraide bénévole, centre de bénévolat, centre d'aide et d'action bénévole, carrefour d'action bénévole, carrefour d'entraide bénévole, etc.

Plusieurs recherches gouvernementales, universitaires et du milieu associatif s'intéressent aux taux de bénévolat dans la population (environ 35% des adultes), aux caractéristiques des **bénévoles**, au temps qu'on lui consacre, aux organisations et à ses domaines d'activité privilégiés, entre autres choses, que ce soit au Québec (notamment Gravel, 2017 et Fournier, 2018), au Canada (par exemple, Hall *et al.*, 2009; Turcotte, 2015) ou de façon comparative à travers le monde (Dekker et Halman, 2003).

Sources : Thibault, Fortier et Albertus, 2007 : 20; Gagnon *et al.*, 2013; Centre d'action bénévole Est de Montréal, 2016 : 10, 39; Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017 : 2, 4; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 13; Del Fa, Lamoureux et Vásquez, 2018.

Le bénévolat comporte plusieurs modalités et de nombreuses appellations existent pour les désigner (Del Fa, Lamoureux et Vásquez, 2018 : 19-27). Le lexique retient les dénominations suivantes.

bénévolat appuyé par l'employeur

«Activité engagée par un employeur pour encourager et aider ses employées et employés à faire du bénévolat dans leur collectivité.» (Bénévoles Canada, 2015 : 3)

L'**engagement** volontaire et la non-rémunération des employées et employés au cours de l'**action bénévole** sont essentiels pour s'apparenter au **bénévolat**.

«Le **bénévolat appuyé par l'employeur** englobe plusieurs composantes, dont les suivantes : programme d'action bénévole en milieu de travail ou programme de dollars pour les gens d'action; politique de congés payés pour les **bénévoles**; journée de service; conseil de bénévoles ou programme d'ambassadeurs (...)» (Bénévoles Canada, 2015 : 3)

Ce type de soutien peut faire partie d'une stratégie de **responsabilité sociale** de l'entreprise.

Sources : Bénévoles Canada, 2015; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 13; Bénévoles Canada, 2018a.

bénévolat axé sur les compétences

Service gracieux offert à des organismes à but non lucratif (OBNL) consistant à transmettre des connaissances ou des habiletés spécifiques, afin de maintenir la capacité de ces organismes à remplir leur mission.

Sources : Maranta et Speevak Sladowski, 2010 : 9-10; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 13; Bénévoles Canada, 2018b.

bénévolat continu

Bénévolat effectué selon un horaire régulier et établi d'avance.

Synonyme : **bénévolat régulier**

Le **bénévolat continu**, le **bénévolat avec horaire souple** et le **bénévolat occasionnel** (définis ci-dessous) comportent des modalités différentes du **don** de temps.

Sources : Bénévoles Canada, sans date : 5; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 14.

bénévolat avec horaire souple

Bénévolat effectué selon un horaire qui varie et qui est facilement modifiable.

bénévolat occasionnel

Bénévolat effectué de façon discontinue, habituellement pour une tâche spécifique et de courte durée.

Synonyme : **microbénévolat**

bénévolat de groupe

Travail collectif dans un projet commun d'un ensemble de personnes – famille (bénévolat familial), amis, amies, collègues – et réalisé conformément à la définition de l'action bénévole.

Sources : Bénévoles Canada, sans date : 2; Bénévoles Canada, 2018c.

bénévolat d'initiative

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

*Don de temps réalisé à l'extérieur de la famille et conduisant à une action au bénéfice de la communauté, action initiée par un individu auquel s'adjoignent d'autres personnes, ou menée par un groupe créé spontanément.
(Définition inspirée d'une note écrite par André Thibault.)*

Synonymes : **bénévolat direct, bénévolat informel, bénévolat non encadré**

Le **bénévolat d'initiative** ouvre un champ très vaste des modalités du **don** de temps. Il est collectif du fait qu'il émane d'un groupe ou encore parce qu'il vise une **communauté**. Il s'agit, par exemple, de voisins qui organisent une campagne de financement pour appuyer une famille ayant subi un sinistre, ou encore le nettoyage d'une zone publique.

L'**entraide** ou **aide directe** diffère du bénévolat d'initiative, car elle concerne un geste d'assistance spontané et individuel en faveur d'une personne ne faisant pas partie du même ménage. Fort répandue dans la vie quotidienne, l'**entraide** prend la forme de menus travaux (nettoyage, déneigement, etc.), de soins (visite, gardiennage, etc.) et de services variés (courses, déplacement en voiture, etc.).

Sources : Wilson et Musick, 1997; Hall, 2009 : 53-57; Leclerc, 2011; Bazin, Malet et Brodiez-Dolino, 2013; Fafard et al., 2014 : 9; Fournier, 2018 : 3.

bénévole : n. f. ou m.

(thème de référence : personnes impliquées dans l'action bénévole)

Personne inspirée par une éthique d'engagement et de solidarité qui accomplit une tâche volontairement et sans rémunération, pour répondre aux besoins d'autres personnes, pour servir une cause ou pour soutenir la mission d'une organisation.

Les **bénévoles** portent différents titres qui sont le plus souvent révélateurs de leur principale tâche, dépendamment de leur fonction et du domaine d'**action bénévole**.

Sources : Émery, 2012; Fafard et al., 2014 : 9; Québec, 2015; Centre d'action bénévole de l'Est de Montréal, 2016 : 39; Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017 : 4; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 13; Fournier, 2018 : 4.

besoin : n. m.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

1. Exigence de nature physique, psychologique, économique, culturelle ou sociale nécessaire pour la survie, le bien-être et l'accomplissement d'une personne.

Cette définition insiste sur la dimension individuelle du besoin (par exemple, la nourriture, l'insertion sociale, le revenu, etc.).

2. Chose indivisible et commune aux membres d'une communauté et nécessaire à leur bien-être ou à leur prospérité.

Cette définition insiste sur la dimension collective du **besoin** (par exemple, la sécurité dans un quartier, la qualité de l'air, etc.).

Un **besoin** peut être latent, ressenti ou exprimé.

Le **besoin** représente l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée ou idéale, d'après Mayer et Laforest (1990 : 21). En ce sens, il appelle à un changement ou une réponse face à une situation insatisfaisante (par exemple, des HLM représentent un **besoin** dans le milieu).

Le **besoin** devient un **problème social** lorsque la situation affecte un grand nombre de personnes, qu'elle est publiquement jugée intolérable, qu'une rupture se produit (avec le *statu quo* ou entre des groupes) et qu'une **action collective** s'impose en vue d'un changement.

Sources : Mayer et Laforest, 1990; Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 150, 187.



capital social

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

1. Pour un individu, cumul des liens sociaux grâce auxquels il peut accéder à des ressources, à des personnes ou à des informations utiles à l'atteinte d'objectifs personnels ou altruistes.

2. Pour une communauté, degré de participation des individus aux réseaux qui facilitent la confiance, la coopération et l'action collective.

L'**action bénévole** constitue une source importante de **capital social** puisqu'elle génère des liens sociaux et renforce les **réseaux** dans une communauté. Le terme **réseau** réfère au système changeant de connexions plus ou moins fortes entre les individus. Un **réseau** peut être appréhendé en fonction d'une personne, d'une organisation ou d'une **communauté**. Dans ce dernier cas, il existe des **réseaux** informels et organisés dans lesquels des personnes ou des groupes exercent de l'influence parce qu'ils assument un relais dans le système de connexions. Cette façon de concevoir les sources d'influence rompt avec l'importance accordée à la hiérarchie officielle dans l'organisation sociale.

Sources : Dortier, 2004 : 69-70; Forsé, 2006.

changement social

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

Modification observable qui affecte durablement la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une communauté ou d'une société.

Les différentes formes d'**action bénévole** peuvent constituer des sources de changement social. À court terme, elles renforcent la **solidarité** par la présence des **bénévoles**, développent des **services alternatifs** ou soulèvent des **enjeux** de société. À long terme, leur apport à un **changement social** peut être réel, mais pour le vérifier, une analyse approfondie d'une longue période s'avère nécessaire.

Plusieurs autres phénomènes contribuent à un **changement social**, qu'ils soient internes à la **communauté** (l'initiative de la municipalité, par exemple), ou externes (importation d'une technique ou d'une manière de faire). De plus, le changement peut être une conséquence imprévue (par exemple, la diminution du **don** dans le domaine de la religion au Québec à la suite de la laïcisation) ou le résultat d'un **mouvement social** (la sensibilité écologique, la reconnaissance juridique d'un **droit**, entre autres).

Sources : Beitone et al., 2000 : 161; Dortier, 2004 : 77-80.



citoyenneté : n. f.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

1. *Fait pour une citoyenne ou un citoyen de prendre part à la chose publique et de débattre de l'intérêt public (ou intérêt général), c'est-à-dire l'«ensemble des intérêts vitaux qui sont favorables à tous les citoyens».* («Intérêt public», dans *Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne]*, 2017)

2. *Qualité juridique d'une personne (une citoyenne ou un citoyen) qui détient des droits civils (liberté de conscience, d'expression et de mouvement, présomption d'innocence, etc.), des droits politiques (voter et pouvoir être candidat à une fonction publique) et des droits sociaux (santé, éducation, sécurité sociale), avec l'obligation de respecter les lois adoptées par les élus et de payer ses impôts.*

Dans plusieurs domaines, l'**action bénévole** amène les personnes à exercer leur **citoyenneté** telle que précisée dans la première définition. Par ailleurs, une partie de l'**action bénévole** vise à défendre et promouvoir les **droits** associés à la citoyenneté faisant l'objet de la deuxième définition.

La citoyenneté donne lieu à plusieurs déclinaisons. Ainsi, l'ajout de l'épithète «citoyen» met en évidence l'exercice de la **citoyenneté** dans une **action collective** : **action citoyenne, approche citoyenne, ou mouvement citoyen**.

L'expression **entreprise citoyenne** indique qu'une organisation (entreprise, établissement ou autre) assume sa citoyenneté en considérant l'**intérêt public** dans ses décisions.

La **citoyenneté culturelle** représente l'appropriation par les individus des moyens de création, de production, de diffusion et de consommation culturelles. Elle encourage l'expression des divers groupes sociaux et fait de la production culturelle (théâtre amateur, chorale, circuit historique guidé, etc.) un vecteur de lien social souvent soutenu par l'**action bénévole**.

Pour sa part, l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) représente «une réponse à l'urgence d'agir face aux **enjeux** locaux et globaux. Elle se fonde sur la reconnaissance de l'interdépendance et l'autodétermination des peuples et du vivant; sur l'**engagement** individuel et collectif pour la défense des **droits** des femmes, des **droits humains** et envers l'environnement; et sur l'affirmation que nous sommes toutes et tous responsables du monde. L'ECM permet de comprendre les causes structurelles des rapports de pouvoir qui créent des injustices et des inégalités. C'est un ensemble de pratiques qui promeut l'acquisition de connaissances, la prise de conscience et la **solidarité**, et qui vise une transformation sociale positive. Elle privilégie l'action en réciprocité avec les personnes et les **communautés** dans une perspective de coconstruction de savoir-être et de **pouvoirs d'agir**. Par l'engagement, la **sensibilisation, la mobilisation**, le plaidoyer et le partage d'expériences, les personnes apprenantes deviennent des actrices de changement pour l'édification d'un monde égalitaire, juste, équitable, inclusif, durable, solidaire et pacifique.» (définition adoptée le 22 février 2019 par l'assemblée générale de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale [AQOCI])

Sources : Schnapper, 2006; Poirier et al., 2012 : 145-153.

cohésion sociale

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

«État d'une société où les disparités sociales et économiques sont réduites, et dont les membres sont solidaires, partagent des valeurs communes et éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur communauté.» («Cohésion sociale», dans *Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2015*)

L'**action bénévole** peut contribuer à la **cohésion sociale** de deux manières. Premièrement, les initiatives de proximité peuvent favoriser la **solidarité** et l'**inclusion sociale** dans les **communautés**. Deuxièmement, les **associations** font partie des organisations qui peuvent établir un relais entre l'individu isolé et l'État, puis favoriser une coordination entre les initiatives locales et les institutions nationales.

Source : Palard, 2003.

communauté : n. f.

(thème de référence : notions de base)

Groupement informel de personnes défini sur la base du territoire, de l'identité ou d'intérêts communs, favorable à leur cohésion sociale et à leur accomplissement.

Parfois utilisé, le terme **milieu de vie** équivaut à **communauté** au sens territorial du terme.

Une **communauté** favorise la **participation** lorsqu'il existe un fort sentiment d'**appartenance**, un **réseau d'associations**, certaines infrastructures (centre de loisirs, par exemple) et une histoire de succès des actions communautaires. En retour, la **participation** renforce la **communauté**.

Sources : Brueggermann, 2006 : 116-123; Figueira-McDonough, 2013 : 146-150.

conditions de vie

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

«Ensemble des facteurs économiques et sociaux qui caractérisent la vie des personnes ou des groupes.» (Franterm, 1984, cité dans «Conditions de vie», *Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2019*)

La plupart des domaines de l'**action bénévole** (voir l'annexe) concernent les **conditions de vie** que les bénévoles cherchent à améliorer.

coopération : n. f.

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

1. Action d'œuvrer conjointement avec une ou plusieurs personnes dans un but commun et mutuellement avantageux.

Cette définition de la coopération suppose qu'il peut résulter de la collaboration une forme de rétribution partagée entre les personnes, une situation quelque peu différente de l'**action bénévole**.

2. Philosophie et système économique constitutif de l'économie sociale et mis en œuvre par des organisations définies par un cadre légal, les coopératives.

«Une **coopérative** est une **personne morale** regroupant des personnes ou sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.» (Québec, 2013a, c. 1, a. 3-4)

Dans une **coopérative**, l'**action bénévole** concerne directement les **administratrices** et les **administrateurs** qui réalisent volontairement des tâches sans rémunération et avec une visée altruiste. Parfois, des **bénévoles** assument les services comme c'est le cas dans plusieurs coopératives en milieu scolaire. L'usage des services fournis par une **coopérative** ne représente pas une **action bénévole**, mais plutôt un geste de consommation qui procure un avantage direct à la personne **membre**.

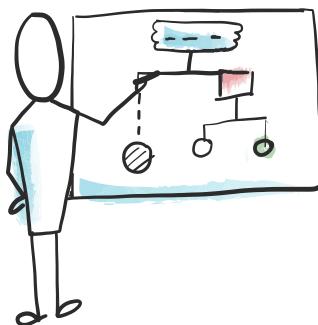
Source : Québec, 2013a.

cycle de gestion

Démarche systématique permettant de concilier les besoins de l'organisme et ceux des bénévoles tout au long de leur engagement.

Les étapes du **cycle de gestion** sont les suivantes :

- planification des effectifs : identification des besoins de l'organisme, description des tâches bénévoles à accomplir, identification des risques pour les personnes qui reçoivent les services (en vue du **filtrage**) et développement des procédures;
- recrutement et sélection : portrait des profils souhaités, choix des méthodes de recrutement, recherche de **bénévoles**, entrevues de sélection et vérifications;
- orientation et **formation** : information sur l'organisation, la fonction et les tâches, renforcement de la motivation et de l'esprit d'équipe;
- encadrement et évaluation : suivi des tâches, rétroaction, ressourcement;
- **reconnaissance** : activités formelles, récréatives et autres pour souligner et valoriser l'apport des **bénévoles**.



développement durable

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

«Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.»
(Québec, 2006, c. 1, a. 2).

Le **développement durable** représente une vision du progrès prenant en compte à la fois : le respect de la biosphère (dimension environnementale); la **participation** des différents groupes sociaux et la satisfaction de leurs **besoins** ainsi que ceux des générations actuelles et futures (dimension sociale); et l'efficience économique.

Source : Bourg, 2006.

développement social

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

Processus de changement à l'échelle de la communauté ou de la société par lequel différents acteurs (groupes et organisations) proposent des politiques, des programmes et des actions visant à résoudre des problèmes sociaux, répartir la richesse et faire progresser l'égalité des chances.

Plusieurs expressions partagent avec celle de développement social les préoccupations de **citoyenneté**, **d'autonomisation** et de progrès social, mais s'en distinguent par ailleurs. Leur usage varie selon les époques et les lieux :

- le **développement communautaire** met l'accent sur le renforcement de l'entraide et de l'autoproduction (à l'origine, notion développée par l'Organisation des Nations-Unies dans les années 1950);
- le **développement économique communautaire** ajoute une préoccupation pour l'emploi par la concertation et par la création d'entreprises d'économie sociale;
- pour sa part, le **développement social** s'intéresse davantage à l'équité et aux politiques sociales.

Ces manières de présenter le développement (ou encore le **développement local** lorsque le processus est circonscrit à un territoire) diffèrent d'une conception tablant uniquement sur la croissance économique et l'attraction d'investissements privés.

Sources : «Développement social», dans Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2002; Comeau, 2007a : 59-60.

don : n. m.

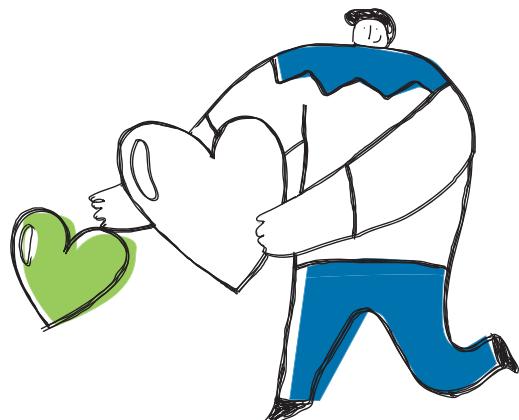
(thème de référence : notions de base)

1. *Abandon volontaire d'une chose que l'on possède en faveur d'une personne ou d'un groupe.*
2. *Type d'échange initié par la concession volontaire de temps ou d'un bien, suivie tôt ou tard par un retour de bénéfice de forme souvent différente, et qui peut créer un lien durable entre les personnes impliquées, ou encore entre elles et une organisation ou une communauté.*

Les observations faites par les anthropologues sur des sociétés et des groupes montrent que le **don** fonctionne selon un cycle – donner, recevoir et rendre – qui engage minimalement deux personnes dans une relation de mutualité. Dans l'**action bénévole**, les recherches montrent qu'en échange de leur **don** de temps, les **bénévoles** établissent des liens sociaux, font des apprentissages, développent des sentiments de réalisation de soi, améliorent leur santé physique et mentale, et bénéficient de **reconnaissance** de leur apport au groupe ou à l'organisation. Plusieurs recherches le constatent : afin de soutenir la continuité de l'**action bénévole**, il doit y avoir une correspondance entre les coûts du **don** (principalement en termes de temps), d'une part, et d'autre part, les bénéfices retirés de l'action bénévole (parfois désigné **contre-don**) qui sont le plus souvent intangibles. De cette manière, le **don** encourage à nouveau le **don** et renforce les liens dans un groupe et dans une organisation.

Sous d'autres aspects, le **don** et le **contre-don** de l'**action bénévole** profitent à la **cohésion sociale**. D'un côté, l'espace formalisé du **don** de temps active la **citoyenneté**, c'est-à-dire le fait de prendre part à la chose publique, car les **bénévoles** adhèrent plus souvent que leurs concitoyennes et concitoyens à une **association**, possèdent un **réseau** social plus riche et sont plus engagés sur le plan politique et civique, d'après les enquêtes sociales. D'un autre côté, les **associations** contribuent à la **société civile**, cet espace entre le gouvernement et le marché où la population peut débattre d'idées, servir différentes causes, s'engager dans l'action publique, se joindre à des organisations ayant différentes visées, afin de participer et de contribuer au progrès de leur **communauté**.

Sources : Godbout, 1995; Hodgkinson, 2003; Paugam, 2008; Alter, 2009; Bekkers et Wiepking, 2011; Trudeau, 2022.



droit(s) : n. m.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

1. Ce qui est socialement exigible et permis à une époque donnée.

Ce type de **droits** sert parfois de repère général pour le jugement éthique. Il se fonde sur des principes moraux quasi universels (**droits naturels**) et ceux convenus notamment par les Nations (**droits humains**) dans la Charte internationale des droits de l'homme, qui inclut la Déclaration universelle, le Pacte relatif aux droits civils et politiques (dits de première génération), et le Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels (dits de deuxième génération).

2. Ce qui est exigible et permis d'après une autorité judiciaire en fonction d'une règle écrite ou coutumière.

Cette formalisation du **droit** (que l'on peut également considérer en tant que science et pratique professionnelle) prend forme dans une variété de domaines : droit familial, droit du travail, droit commercial, etc.

Une partie des activités d'action bénévole et notamment celles des organismes d'action communautaire autonome concerne les droits et prend de multiples formes :

défense collective des droits : «La défense collective des droits constitue une approche d'intervention qui vise la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Elle comprend la promotion de droits à faire reconnaître ainsi que les actions qui favorisent le plein exercice des droits existants. Ces droits recouvrent aussi bien les droits de l'ensemble de la population que ceux des segments de la population vivant une problématique particulière, notamment une situation d'inégalité, de discrimination, de vulnérabilité, de détresse, d'exclusion ou d'oppression.» (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : troisième partie, 26-27);

promotion des droits : **action collective** visant à résoudre un **problème social** par l'adoption de nouvelles conduites, coutumes, lois ou politiques publiques;

défense individuelle des droits : dans le cadre d'une organisation, accompagnement auprès d'une personne dans ses démarches pour faire valoir ce qui lui revient;

défense autonome des droits : **formation** visant à apprendre à des personnes souvent vulnérables à transiger avec des autorités dans une perspective d'**autonomisation**. À titre d'exemple, une formation destinée à des personnes ayant des incapacités physiques et visant à encourager leur prise de parole pour demander des aménagements à des lieux qu'elles fréquentent ferait partie de la **défense autonome des droits**.

Sources : Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1992; Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : troisième partie, 25-27; Comeau, 2007b : 92.

économie sociale

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

Domaine des activités économiques de production, de vente ou d'échange de biens ou de services à finalité sociale (ou utilité sociale), c'est-à-dire qui priorisent l'amélioration du bien-être de la communauté ou des personnes impliquées dans l'organisation qui initie ces activités (personnes salariées, consommatrices ou sociétaires) plutôt que le profit pécuniaire.

L'expression **tiers secteur** désigne les entreprises d'économie sociale ainsi que les **organismes à but non lucratif (ONBL)** qui constituent une troisième partie de l'organisation économique de la société, aux côtés et en interaction avec le secteur gouvernemental et celui des entreprises privées.

Comme c'est le cas pour la **coopération**, l'action bénévole concerne directement les **administratrices et administrateurs** qui réalisent volontairement des tâches sans rémunération et avec une visée altruiste.

Sources : Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 205-206; Québec, 2013b c. 1, a. 3.

éducation : n. f.

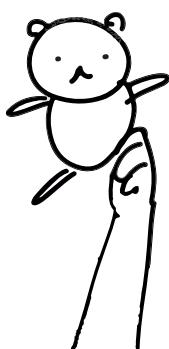
(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

*«Ensemble des actions et des influences exercées sur l'enfant, ou l'adulte, afin de lui permettre de se réaliser dans les différentes dimensions de sa personnalité et de trouver sa place dans la société.» («Éducation», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2009)*

Bien que l'éducation ne fasse pas toujours partie des objectifs d'un **organisme communautaire** ou d'une **action bénévole**, les personnes engagées font des apprentissages et acquièrent des connaissances. Il se produirait ainsi un **apprentissage informel**, c'est-à-dire l'acquisition de compétences et d'attitudes qui survient au gré du hasard, notamment dans les interactions quotidiennes, par l'observation et dans l'apprentissage par essais et erreurs, dans des pratiques d'autoformation comme la lecture ainsi que dans les situations plus ou moins spontanées d'explication par une **mentore** ou un **mentor**, par exemple.

Dans le langage courant, les termes «formation», «éducation» et «enseignement» sont employés de manière parfois interchangeable, bien que le contexte d'usage soit à considérer. Dans l'action bénévole, la **formation** réfère le plus souvent à des connaissances particulières, le processus de leur acquisition et leur transmission de manière organisée en vue d'une compétence dans un domaine précis. De cette manière, la formation facilite chez des **bénévoles** la réalisation d'une tâche ou encore la charge d'**administratrice** ou d'**administrateur**, entre autres choses. Elle s'adresse également au personnel **salarié** aux fins de perfectionnement.

Sources : Bourassa, Serres et Ross, 2000; Harvey, 2004; «Formation», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2020.



éducation populaire

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

«Démarche de prise de conscience au regard d'une situation particulière, démarche qui vise la prise en charge et l'autonomie des personnes visées.» (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : troisième partie, 28)

L'éducation populaire concerne soit l'activité par laquelle un groupe ou un organisme souhaite informer des personnes sur un thème précis, soit un volet accompagnant une **action collective**, soit la **mission** d'un **organisme d'action communautaire autonome**.

L'éducation populaire permet à un groupe ou à une **communauté** d'acquérir une **pensée critique** à l'égard d'un **problème social**, de créer des liens entre les personnes concernées et, sur une base autonome et en grande partie **bénévole**, d'agir pour favoriser la résolution de ce problème.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004, troisième partie, 28-29; Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 75.

engagement

(thème de référence : notions de base)

*«Situation d'un individu qui adopte volontairement un comportement donné.»
«Engagement comportemental», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2012)*

L'**engagement social** représente une forme de **participation sociale** dans laquelle une personne prend position à l'égard d'un problème social et pose des gestes individuellement ou collectivement en vue d'un changement.

L'**engagement social** prend plusieurs formes telles que l'**action bénévole**, la **coopération** et la **philanthropie**.

Engagement social et **implication sociale** sont des termes synonymes. Certaines expressions sont des variantes de l'**engagement social** et insistent sur un engagement en faveur de l'**intérêt général** (**engagement citoyen**) ou d'une **communauté** (**engagement communautaire**).

enjeu : n. m.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

*«Ce que l'on peut gagner ou perdre, par exemple, dans un projet, une lutte, une élection ou une activité.» («Enjeu», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2002)*

Dans ce lexique, la notion d'**enjeu** entre en ligne de compte dans les termes **action collective**, **changement social**, **innovation sociale** et **militantisme**. L'analyse d'un **enjeu** suppose qu'il existe des intérêts opposés entre des acteurs dans une situation donnée.

«Dans l'usage, le sens du mot **enjeu** tend à s'étendre pour désigner notamment une préoccupation majeure ou un défi. Parfois employé abusivement, il pourrait être remplacé, selon le contexte, par des mots tels que *problème*, *sujet*, *question*, *thème*, *problématique*, *dossier*, *conséquence*, *objectif*, *préoccupation*, *défi*.» («Enjeu», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2002, en italiques dans le texte)

filtrage : n. m.

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

«*Processus continu de plusieurs étapes dont le but est d'identifier tout poste, bénévole ou rémunéré, par le biais duquel l'organisme serait susceptible de porter préjudice à des personnes vulnérables*» (Fafard et al., 2014 : 26, citant le Centre de bénévolat de la Rive-Sud, 2009 : 5).

Le **filtrage** comportera différentes étapes en fonction de la nature du travail ou du niveau de vulnérabilité des personnes. Il est recommandé de toujours faire un minimum de filtrage, mais plus la tâche représente un risque, plus il y aura d'étapes à appliquer.

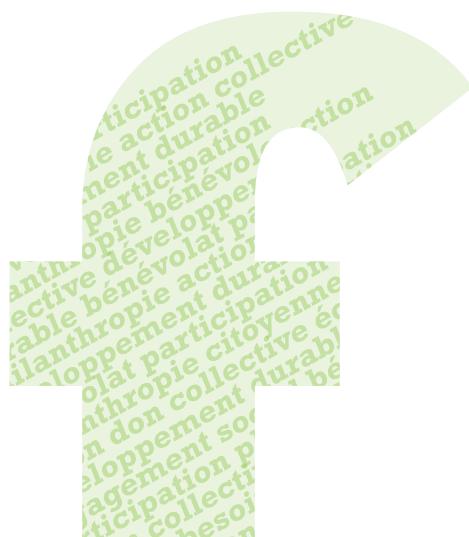
Le **filtrage** répond à une **obligation de diligence**, c'est-à-dire le devoir éthique de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des personnes dans l'organisme et de préserver la qualité des services.

Le **filtrage** représente une modalité de **gestion des risques** puisqu'il vise à prévenir les fraudes, vols, mauvais traitements, dommages et préjudices à l'égard des personnes fragilisées et utilisatrices des services d'un organisme (enfants, personnes handicapées, personnes en perte d'autonomie, etc.).

S'il apparaît nécessaire, le **filtrage** est intégré au **cycle de gestion** des bénévoles dès l'étape de la planification. D'après Bénévoles Canada (2012), il comprend 10 étapes :

- évaluation : détermination des risques liés à une fonction ou un poste;
- description de poste : précision des exigences;
- recrutement : mise au point des modes de sélection;
- formulaire de candidature : collecte de renseignements de base et spécifiques sur les candidates ou candidats en lien avec le poste;
- entrevue : questions particulières et format de rencontre préparés à l'avance et uniformes;
- références : avis demandé à des personnes extérieures à l'organisme pouvant témoigner d'une candidature en fonction des exigences du poste;
- vérification policière : si les risques associés au poste le justifient, attestation d'absence de traces de comportements risqués et de casier judiciaire pour des infractions de natures sexuelle, économique ou de violence;
- orientation et formation : instruction de la personne retenue relativement à l'organisation, à la portée du poste et aux tâches à accomplir;
- soutien et supervision : moments d'échange pour recevoir des questions, livrer des observations et formuler des commentaires;
- suivi et commentaires : demande de réactions et de commentaires aux diverses parties prenantes (personnes recevant les services, salariées ou autres) sur les programmes et l'organisation.

Sources : Bénévoles Canada, 2012; Fafard et al., 2014.



gestion : n. f.

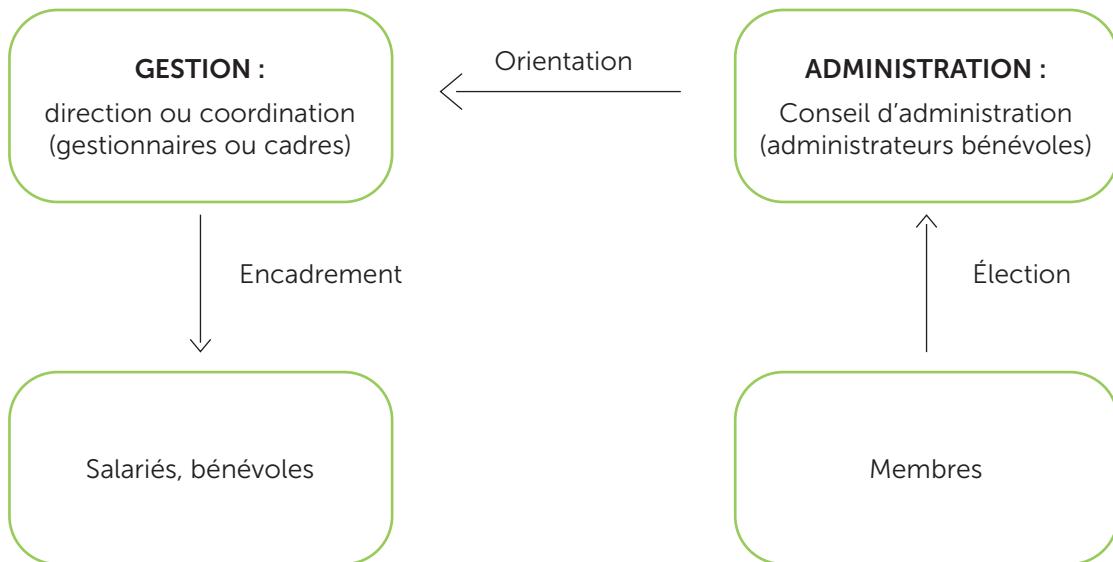
(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

«*Mise en œuvre de tous les moyens techniques, humains et matériels d'une entreprise ou d'un organisme afin d'atteindre de manière efficace les objectifs organisationnels préalablement fixés.*» («*Gestion*», dans *Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2017*)

La **gestion** comporte des fonctions de planification, d'organisation, de contrôle et d'évaluation relativement aux ressources financières, matérielles et humaines. Dans plusieurs organismes où des personnes bénévoles sont présentes, la gestion des ressources humaines favorise leur accueil, leur intégration et leur cheminement, exerçant ainsi la fonction de **gestion des bénévoles** (voir la définition).

Selon une conception extensive de la **gouvernance** des **organismes à but non lucratif (OBNL)** et des **coopératives**, il existe une différence entre **gestion** et **administration**. En effet, selon le schéma désormais classique de Henri Desroche (1976) sur les parties prenantes de la **gouvernance** de ces organisations (voir la figure suivante), la **gestion** relève principalement de la **direction** ou **coordination** salariée (ou encore, groupe des **cadres** ou **gestionnaires**), tandis que les représentants élus au **conseil d'administration** assument l'autre fonction, comme son nom l'indique. Selon cette conception, l'**administration** représente l'ensemble des activités de ce groupe mandaté pour suivre le fonctionnement de l'organisme en fonction de la **mission**, des orientations et des objectifs de l'organisme.

Quadrilatère coopératif de Henri Desroche



Le quadrilatère coopératif de Desroche sert principalement d'outil pour déterminer dans quelle mesure il existe une convergence entre les quatre pôles qui représentent alors une situation de **gouvernance** idéale.

Source : Desroche, 1976.

gestion des bénévoles

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

Mise en œuvre des moyens visant à permettre aux bénévoles de contribuer à l'atteinte d'objectifs de l'organisme en tenant compte du caractère volontaire de leur engagement et de leur attente de bénéfices autres que financier ou matériel (éducation, inclusion sociale, reconnaissance, etc.).

La **gestion des bénévoles** comporte plusieurs aspects qui sont répertoriés et disponibles en ligne (<https://www.rabq.ca/coffre-a-outils.php>). Le lexique en retient les deux expressions suivantes : **cycle de gestion** et **responsable des bénévoles**.

gouvernance : n. f.

(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

Relativement aux organismes à but non lucratif (OBNL), «ensemble des mécanismes d'orientation, de prise de décision, de contrôle et d'évaluation permettant à un organisme de bienfaisance d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions d'efficacité, d'efficience et de transparence» (Bureau de normalisation du Québec, 2017 : 3).

Le terme **gouvernance** prend un sens quelque peu différent selon qu'il concerne les entreprises privées, l'administration publique ou des domaines particuliers (par exemple, les relations internationales).

Certains auteurs sur les **organismes à but non lucratif (OBNL)** réservent le terme **gouvernance** pour désigner le processus et les activités du leadership exercé par le **conseil d'administration** et la **direction** des organismes (Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 156). Plusieurs phénomènes conditionnent le fonctionnement optimal d'un **OBNL** (voir **vie associative**).

Prise dans un sens plus restreint, la **gouvernance** d'un **OBNL** concerne les **instances décisionnelles** électives (assemblée générale des **membres**, conseil d'administration et conseil exécutif, le cas échéant) et comporte des règles usuelles qui font partie des **règlements généraux**. Dans ces **instances** décisionnelles, ce sont des **bénévoles** qui assument la **gouvernance**.

Sources : Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 156; Beaudoin, 2007 : 49-62.

inclusion sociale

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

Approche ou moyen novateurs permettant de mettre en place, dès le départ dans le sens d'une visée inclusive, les conditions physiques et sociales pour faciliter la participation sociale des personnes en vue de leur intégration.

Synonyme : **insertion sociale**

Hormis les actions visant la mise en place de conditions favorables à l'**inclusion sociale**, les organismes qui font d'elle leur **mission** tiennent des activités précises notamment pour développer l'acquisition de **compétences sociales**, c'est-à-dire des attitudes et habiletés permettant à une personne d'entrer en contact avec d'autres personnes, de transiger avec elles de manière positive et de développer un **réseau social**. En ce sens, comme c'est le cas pour l'**action bénévole**, les activités de loisirs, culturelles ou autres représentent une source d'**apprentissage informel** et de consolidation des **compétences sociales**.

L'**exclusion** désigne la limitation d'accès de personnes ou d'un groupe aux biens et aux services, la ségrégation spatiale, raciale ou autre, l'isolement relationnel et l'érosion des **droits**, accompagnée le plus souvent d'une situation d'infériorisation.

Enfin, on ne saurait confondre **exclusion** et **marginalité**. Alors que l'**exclusion** possède un caractère durable et non volontaire, la **marginalité** concerne aussi une situation globale de retrait, mais volontaire.

Sources : Organisation mondiale de la santé, 1994; Estivill, 2004; Paugam, 2008; Office des personnes handicapées du Québec, 2009 : Hall et al., 2009 : 49; Vézina et Crompton, 2012 : 50.

innovation sociale

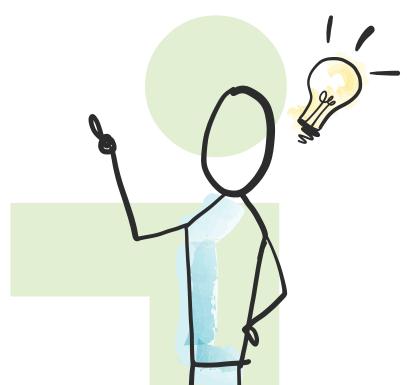
(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

*Solution inédite (idée, intervention, service, programme, organisation ou loi) pouvant répondre durablement à un **besoin**, à un **problème social** ou à un **enjeu**, qui rompt avec une tradition ou une routine, qui a trouvé preneur au sein d'une organisation ou d'une communauté et qui y devient la façon optimale de faire.*

L'**innovation** peut résulter d'une création ou encore de l'emprunt d'une solution qui existait dans un autre milieu ou à une autre époque. Outre les **innovations sociales**, plusieurs écrits ont porté depuis les années 1970 sur les innovations pédagogiques, organisationnelles, politiques, techniques, etc.

Une partie des **innovations sociales** initiées par l'**action bénévole** prend forme dans des **services alternatifs**. Il s'agit d'interventions, de pratiques ou de services offerts par des **organismes communautaires** qui prennent en charge un **problème social** qui ne recevait pas de réponse, ou qui s'en chargent de manière différente des services publics.

Sources : Chambon, David et Devevey, 1982; Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : deuxième partie, 19, 22 et troisième partie, 17; Réseau québécois en innovation sociale, 2011 : 3.



marketing social

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

«Marketing dont le principal objectif est la mise en œuvre et le contrôle de programmes destinés à des causes sociales ou humanitaires, ou qui fait la promotion d'idées visant les comportements ou les habitudes de responsabilité sociale d'un certain groupe cible.»
(«Marketing social», dans Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2017).

Bien qu'il utilise plusieurs procédés du marketing commercial, le **marketing social** ne poursuit pas d'objectif mercantile ou financièrement profitable. Il «vend» plutôt des idées et il fait de la prévention ainsi que la promotion de valeurs et de comportements orientés vers le progrès social.

Le marketing social vise le **changement** pour le **développement social** d'une **communauté**. Il utilise divers moyens (formations, activités publiques, médias et internet) souvent coordonnés dans une **campagne d'information**, afin de favoriser l'adhésion d'un public cible à l'analyse d'une situation et réaliser son **engagement** par divers gestes (**don, action collective**, etc.).

Sources : Hardcastle et Powers, 2004 : 322, 328, 330; Comité sectoriel de main-d'œuvre – Économie sociale-Action communautaire, 2019.

membre : n. m. et f.

(thème de référence : personnes impliquées dans l'action bénévole)

Personne physique ou personne morale qui adhère formellement à une organisation et qui peut se prévaloir de certaines prérogatives telles que participer aux assemblées générales (faire des propositions et voter), être élue au conseil d'administration et participer à certains événements requérant ce statut.

Les modalités pour devenir **membre** d'un organisme et les attributs qui s'y rattachent sont définis dans les **règlements généraux** de cet organisme. En ce sens, une personne qui reçoit des services ou qui est **bénévole** ne bénéficie pas automatiquement du statut de **membre**.

Inciter une personne à devenir **membre** peut s'inscrire dans une stratégie visant à favoriser l'avancement vers l'**engagement** bénévole d'une personne qui reçoit des services ou qui est extérieure de l'organisme.

Source : Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 141-142.



mentorat : n. m.

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

Relation entre une «personne d'expérience [la mentore ou le mentor] qui fournit volontairement une aide personnelle et à caractère confidentiel à une personne moins expérimentée, à titre de guide, de conseiller et de modèle, et qui partage avec celle-ci son vécu, son expertise et sa vision.» («Mentor», dans Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, [en ligne], 2003)

La **mentore** ou le **mentor** possède plusieurs qualités : disponibilité, accessibilité, crédibilité, maturité et sagesse.

Ses tâches sont variées : écoute, encouragement, information et insertion de la personne mentorée dans un **réseau**.

Le **mentorat** représente une forme de supervision permettant à une personne d'acquérir des connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) ou des attitudes (savoir-être). Ce type de relation favorise l'**apprentissage informel**.

Sources : Van Boxel, 2002; Minieri, Gesos et Klein, 2007 : 82-86.

militantisme : n. m.

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

Engagement durable d'une personne (une militante ou un militant) qui réalise un travail en faveur d'une organisation ou d'une cause faisant l'objet d'un enjeu pour la communauté ou la société.

Le **militantisme** peut être le fait d'une personne **bénévole** ou d'une personne **salariée**. En ce sens, le militantisme représente une des formes de l'**action bénévole** et il peut également être pratiqué par ailleurs dans d'autres conditions (par exemple, dans le cadre d'une charge publique du domaine politique, d'un emploi dans un organisme de défense des droits ou dans d'autres organisations).

Militer de façon **bénévole** réfère aux tâches et aux gestes qui correspondent à un **don** de temps.

Militance désigne l'activité à laquelle s'adonne la personne militante.

Ces termes sont utilisés notamment dans l'**action collective**, les partis politiques et le syndicalisme.

Source : Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 14-15.

mission : n. f.

(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

Raison d'être d'un organisme.

Essentielle à tout organisme, la **mission** donne une visée commune aux personnes qui y œuvrent et notamment aux **bénévoles**. Son rappel permet de canaliser les énergies de l'**action bénévole** dans le même sens.

L'essentiel de la **mission** d'un organisme réside dans l'objet de la constitution en **personne morale**.

Plusieurs organismes précisent leur **mission** dans un court texte (trois à cinq lignes) qui indique notamment le ou les buts poursuivis, le territoire desservi, à qui l'organisme s'adresse, ce qu'il fait et dans quelle direction il évolue.

De nature différente, les objectifs évoquent des résultats à atteindre dans une planification couvrant une période plus ou moins longue.

On compte pratiquement autant de **missions** qu'il y a d'organisations où est pratiquée l'**action bénévole**.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : deuxième partie, 10-13; Brassard et al., 2005 : 14-17; Centre d'action bénévole Est de Montréal, 2016 : 39; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 14; Registre des entreprises, 2017 : 5.

mobilisation : n. f.

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

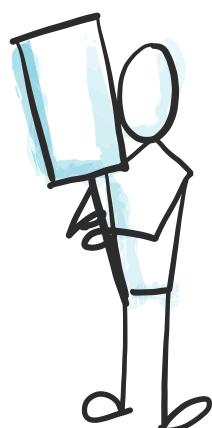
1. Ensemble de moyens utilisés pour amener des personnes à se joindre à une action bénévole.

Parmi la panoplie des moyens mis en œuvre dans la **mobilisation**, la **sensibilisation** peut en faire partie. Le **marketing social**, la communication (contact direct, sollicitation et médias), la **formation** et l'organisation d'événements tels que les activités de **reconnaissance** constituent également des moyens pour faire appel à des personnes, favoriser l'**action bénévole** et soutenir l'**engagement**.

2. Fait de se joindre à un groupe ou un ensemble de personnes en vue d'accomplir quelque chose.

La **mobilisation** est définie ici en tant que résultat d'une démarche.

Source : Comeau, Desrosiers et Martin-Caron, 2015 : 6-7.



organisme à but non lucratif (OBNL)

(thème de référence : types d'organismes)

Forme juridique de personne morale à but non lucratif enregistrée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec ou de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, visant des organisations de type associatif poursuivant, d'après ces lois, un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre, sans intention de faire un gain pécuniaire.

Synonyme : **organisme sans but lucratif (OSBL)**

Note : Mise à part la dimension juridique, le terme **OBNL** équivaut à **association**, c'est-à-dire un «groupement de personnes mettant en commun, sur une base permanente, leurs connaissances ou leurs activités afin de défendre ou de promouvoir des intérêts communs, mais dans un but autre que celui de partager des profits» («Association», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2003).

Une **personne morale** réfère à une «entité dotée, dans les conditions prévues par la loi, de la personnalité juridique, et donc capable, à l'instar d'une personne physique, d'être titulaire de droits et d'obligations» («Personne morale», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2006). La qualité de **personne morale** fait qu'un **OBNL** peut transiger en son propre nom avec diverses institutions et engager sa responsabilité.

Il existe deux grandes catégories d'**OBNL** : les **organismes communautaires** (qui comprennent les **organismes d'action communautaire** et les **organismes d'action communautaire autonome**) et les **organismes d'action socio-économique**.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : deuxième partie, 41 et troisième partie, 5; Beaudoin, 2007 : 63-96; Québec, 2016; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 14; Registre des entreprises, 2017.

organisme d'action communautaire

(thème de référence : types d'organismes)

Organisation de type associatif qui répond aux critères suivants :

- *possède un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);*
- *démontre un enracinement dans la communauté;*
- *entretient une vie associative et démocratique;*
- *est libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques.*

Dans le langage courant, le terme **organisme communautaire** peut désigner soit un **organisme d'action communautaire** ou un **organisme d'action communautaire autonome**.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001 : 21 et 2004 : deuxième partie, 6.

organisme d'action communautaire autonome

(thème de référence : types d'organismes)

Organisme d'action communautaire qui répond également aux critères de l'action communautaire autonome (voir la définition).

Dans le langage courant, le terme **organisme communautaire** peut désigner soit un **organisme d'action communautaire** ou un **organisme d'action communautaire autonome**.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001 : 21 et 2004 : deuxième partie, 6-7)

organisme d'action socio-économique

(thème de référence : types d'organismes)

Organisme ayant un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL) ou de coopérative dont la vocation se rapporte aux domaines suivants :

- *philanthropique;*
- *culturel et social offrant surtout des biens publics (festivals, orchestres symphoniques, théâtres, musées, jardins zoologiques, jardins botaniques, aquariums, médias, clubs ainsi que cercles récréatifs et de divertissement);*
- *religieux;*
- *associations d'affaires et associations professionnelles;*
- *organismes politiques (partisans);*
- *défense et de promotion des intérêts (centres de recherche médicale, clubs d'élite de sport, regroupements de riverains, clubs de chasse, etc.);*
- *développement des localités (comités sectoriels, centres locaux de développement [CLD], sociétés d'aide au développement des collectivités [SADC], projets Villes et villages en santé, unités régionales de loisir et de sport [URLS]);*
- *économie sociale (OBNL et coopératives).*

La désignation «**organisme d'action socio-économique**» permet de regrouper un ensemble d'organisations dans lesquelles l'**action bénévole** existe et qui se distinguent des **organismes communautaires** sur certains aspects : activités économiques reliées au marché, importance des transactions monétaires pour atteindre les objectifs, ou promotion d'intérêts propres à l'organisation et à ses membres.

Source : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : deuxième partie, 42-43.

organisme de bienfaisance

(thème de référence : types d'organismes)

Organisation généralement établie en tant que personne morale qui recueille des dons de biens ou d'argent pour les redonner, afin de soutenir ses propres activités, aider des individus ou soutenir des organisations à des fins sociale, éducative, scientifique, culturelle ou autres.

L'Agence du revenu du Canada utilise l'expression **organisme de bienfaisance** pour désigner une organisation à vocation charitable admissible à une exemption d'impôt et habilitée à recevoir un **don** d'argent déductible d'impôt pour le donneur. Une déclaration annuelle permet de renouveler ce privilège à condition pour l'organisation de se conformer à trois critères :

- être constituée à titre de **personne morale**;
- poursuivre exclusivement une **mission** de bienfaisance;
- ne pas utiliser les revenus pour le bénéfice personnel de ses sociétaires (ou **membres**), de ses **administrateurs** ou de ses **cadres**.

Il existe trois catégories d'**organisme de bienfaisance** pour l'Agence de revenu du Canada :

- la **fondation publique** est dirigée par une majorité de personnes qui n'ont pas de liens de dépendance (familiaux ou d'affaires). La plus grande part de ses revenus (plus de 50%) est accordée à des donataires enregistrés, mais elle peut également mettre en œuvre ses propres activités. Habituellement, son financement provient d'un très grand nombre de donateurs qui ne se connaissent pas (sans lien de dépendance).
- la **fondation privée** est dirigée par une majorité de personnes entretenant des liens de dépendance. Les donateurs sont peu nombreux, voire uniques, et ils appartiennent souvent à la même famille. La **fondation privée** mène ses propres activités de bienfaisance ou, encore, elle finance des **organismes de bienfaisance**;
- l'œuvre de bienfaisance, tout comme la **fondation publique**, regroupe des personnes sans liens de dépendance et son financement repose sur les mêmes bases. Toutefois, elle utilise habituellement ses revenus pour ses propres activités. De cette manière, elle peut relever d'un organisme principal, tout en étant indépendante et autonome.

Source : Agence de revenu du Canada, 2018.



partenariat : n. m.

(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

Mode de collaboration soutenue entre des organisations, souvent de nature différente, leur permettant de réaliser un projet particulier.

La collaboration entre organisations emprunte plusieurs modalités, dont le **partenariat**. De fait, toute forme de rapprochement entre organisations ne constitue pas toujours du **partenariat**. À vrai dire, le **partenariat** suppose un niveau d'intégration et d'obligation mutuelle très élevé. En ce sens, les modalités de collaboration suivantes entre organisations s'avèrent plus souples que le **partenariat** :

- l'**information mutuelle** : partage de renseignements entre organisations sur divers aspects de leur fonctionnement (activités en cours, projets, etc.);
- la **consultation** : demande d'avis adressée à des organisations et initiée par une organisation en vue d'une décision;
- la **coordination** : union provisoire d'organisations dans laquelle les activités décidées par chacune se déroulent selon un plan convenu;
- la **concertation** : réunion d'organisations dans une entité pérenne afin de se donner une vision commune sur un objet particulier et mener des actions conjointes.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004 : première partie, 13; Bourque, 2012 : 47.

participation : n. f.

(thème de référence : notions de base)

Action de prendre part à quelque chose, à une activité, ou encore le résultat de cette action.

Le terme **participation** se rapporte à une variété de comportements et de domaines. Pour cette raison, un complément lui est souvent associé afin de considérer :

- l'organisation : **participation** à l'entreprise, à l'association, etc.;
- les personnes : **participation** ouvrière, étudiante, autochtone, etc.;
- le champ d'activité :
 - » **participation sociale** : ensemble des façons de prendre part à la vie en société à partir de l'**insertion sociale** jusqu'à l'**engagement social** (Raymond *et al.*, 2008 : viii);
 - » **participation citoyenne** : «prise de conscience de ses **besoins** et de ceux de sa **communauté**, qui mène le citoyen à poser des actions ponctuelles ou régulières, individuelles ou collectives afin de transformer son milieu dans le but de l'améliorer» (Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017 : 7);
 - » **participation politique** : **engagement** dans le processus électoral, dans des activités partisanes ou dans la délibération sur une décision gouvernementale;
 - » **participation communautaire** : **engagement** dans les activités touchant spécifiquement une **communauté**;
- la capacité de choix :
 - » **participation autonome** : implication résultant d'une décision souveraine avec la possibilité d'en définir les modalités;
 - » **participation dépendante** : implication contrainte et selon une procédure établie.

Sources : Beitone *et al.*, 2000 : 266; Raymond *et al.*, 2008; Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017.

philanthropie : n. f.

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

1. Disposition orientée vers l'amélioration du sort de ses semblables hormis la famille.

2. Système de contribution volontaire d'intérêt public sous forme de don d'un bien ou d'argent destiné à un organisme, à un groupe de personne ou à une cause.

Le ou la **philanthrope** désigne la personne qui démontre par son action être inspirée par la **philanthropie**.

Il existe plusieurs liens entre l'**action bénévole** et la **philanthropie**. Ainsi, en considérant la première définition et selon une perspective individuelle, un motif de l'**action bénévole** réside dans la **philanthropie**. Selon une perspective sociale, on peut envisager la **philanthropie** en tant que système des contributions solidaires et volontaires dans une société. Alors, l'**action bénévole** représente une manifestation de la **philanthropie**, tout comme d'autres actions de nature altruiste telles que l'**aide directe**, l'entrepreneuriat social, l'achat responsable, l'économie sociale et la **responsabilité sociale** des entreprises, pour ne mentionner que celles-là (Martineau et Girard, 2016).

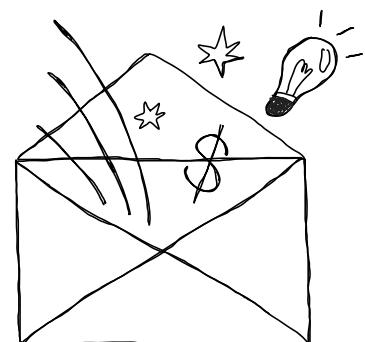
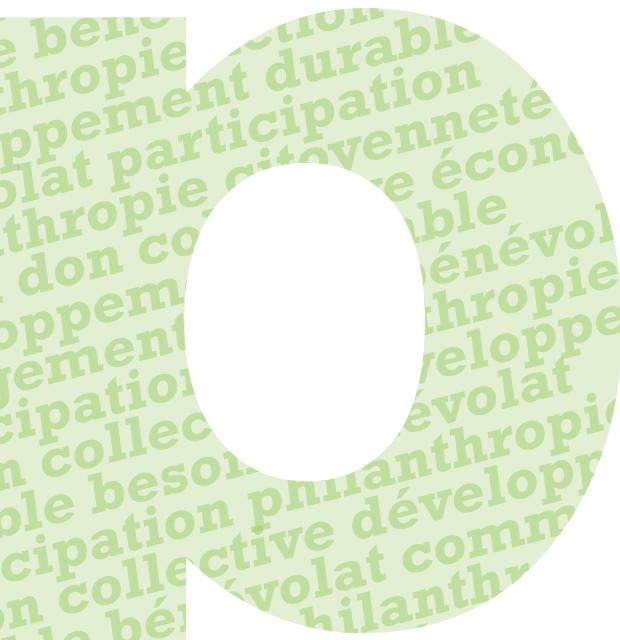
En ce qui concerne la deuxième définition qui est plutôt restrictive, mais courante, la **philanthropie** n'est pas une **action bénévole** du fait que le don en question ne constitue pas un travail proprement dit et que le crédit d'impôt pouvant en découler représente une forme de rétribution. Par ailleurs, dans un autre contexte, une ou un **philanthrope** qui fait un don d'argent peut bien sûr être une personne **bénévole**.

La **philanthropie** suit au moins quatre tendances depuis le début de l'industrialisation :

- soulagement : s'inspirant de la compassion, apaiser la souffrance humaine;
- progrès : valorisant de l'ascension sociale, maximiser le potentiel des individus;
- réforme sociale : invoquant la justice, résoudre les **problèmes sociaux**;
- **engagement** civique : misant sur la **participation**, renforcer les **solidarités** locales.

Symptôme de la rationalisation accrue des sociétés occidentales, le **philanthrocapitalisme** suit une logique d'efficacité et de résultat misant sur la planification informée (à partir de données probantes et des meilleures pratiques) et l'évaluation rigoureuse.

Sources : Lynn et Wisely, 2006; Smith, Stebbins et Dover, 2006 : 172; Bishop et Green, 2008; Martineau et Girard, 2016.



proche aidance

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

Soutien assidu apporté par les personnes qui «assurent volontairement des soins et des services sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes (accident, handicap, maladie, vieillissement, etc.) et pour laquelle elles ont un lien affectif (père, mère, conjoint-e, enfant, frère, sœur, voisin-e, ami-e, etc.).» (Regroupement des aidants naturels du Québec, 2019)

Bien que la **proche aidance** représente un geste gratuit en vue du mieux-être d'une personne, il ne fait pas partie de l'**action bénévole**. En effet, ce soutien en tant que tel ne s'inscrit pas dans un contexte associatif ou collectif. De plus, notamment lorsqu'il comporte un lien familial, un sentiment d'obligation lui est généralement associé.

Tout de même, la **proche aidance** suppose un **don** de temps. Les niveaux d'intensité et de présence de même que la gratuité représentent des éléments essentiels pour considérer une personne **proche aidante**. Pour cette raison et en vue d'une recherche pour cerner le phénomène, le gouvernement du Québec (2012, cité par Larouche, 2018) précise ceci : «Le **proche aidant** est une personne qui, au cours des 12 mois précédent l'enquête, a fourni de l'aide ou des soins à un ou plusieurs **bénéficiaires** en raison d'un problème de santé de longue durée (qui est censé durer ou qui a duré 6 mois ou plus), d'une incapacité physique ou mentale ou de problèmes liés au vieillissement. (...) L'aide rémunérée auprès de **clients** ou **bénéficiaires**, ou l'aide fournie par l'intermédiaire d'un organisme, est exclue de cette définition.»

Les premières recherches menées sur ce phénomène dans les années 1990 en raison du vieillissement de la population désignaient les **proches aidants** par l'expression «**aidants naturels**». Cette expression est encore largement utilisée dans le langage courant pour désigner le phénomène. Toutefois, un courant de pensée la remet en cause du fait qu'elle donnait à penser qu'il est «naturel», voire automatique pour les femmes qui forment la majorité des aidantes, d'assumer ce rôle. Quoi qu'il en soit, le Regroupement des aidants naturels du Québec, à titre d'exemple, utilise indistinctement les deux expressions (Regroupement des aidants naturels du Québec, 2013 : 6).

Source : Larouche, 2018.



reconnaissance : n. f.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

Sentiment de gratitude exprimé à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation ayant apporté une contribution appréciable ou un bienfait.

Même si elle n'est pas située en tête de liste des motivations, la **reconnaissance** fait partie des bénéfices intangibles de l'**action bénévole**, d'après la théorie du **don**. Comme le dit l'adage, la **reconnaissance** «est le salaire du **bénévole**» (Fafard et al., 2014 : 45).

Le **Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat** permet à des organismes certifiés de remettre à des **bénévoles** une attestation faisant état des responsabilités assumées et des compétences acquises au cours de leur **action bénévole**. À ce titre, l'attestation valide une expérience de travail bénévole afin de qualifier la personne qui la détient à l'obtention d'un emploi salarié, par exemple. De cette manière, le **Programme** appuie les organismes pour reconnaître le travail bénévole et ainsi l'encourager. Mis au point en 2002 par le Centre d'action bénévole de Québec, le **Programme** s'est développé partout au Canada. La mise en place d'un réseau d'organismes certifiés et de formateurs ainsi que la documentation relative aux tâches et aux compétences des bénévoles a donné au **Programme** une légitimité dans l'institution du **bénévolat**.

Sources : Paugam, 2008; Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat, 2019.

règlements généraux

(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

Document qui édicte les pouvoirs et devoirs des instances décisionnelles d'un organisme ainsi que les modalités de son fonctionnement (conditions à remplir pour devenir membre, convocation des réunions, procédure pour leur déroulement, modalités des élections, dispositions financières, règles pour la dissolution, etc.), et ce, conformément aux lois en vigueur.

Les **règlements généraux** visent à assurer la bonne marche d'un organisme et à soutenir la **vie associative**.

Une disposition nécessaire à la **vie associative** concerne notamment les **procédures d'assemblée**, c'est-à-dire des indications assurant le fonctionnement démocratique par la prise de parole de façon équitable ainsi que par l'efficacité et le bon ordre de la discussion, en particulier lors d'une prise de décision collective.

Les dispositions des **règlements généraux** ne peuvent pas entrer en contradiction avec celles des lois québécoise et canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Source : Brassard et al., 2005 : 19-35.

responsabilité sociale

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

«Engagement que prend une entreprise en vertu duquel elle gérera les effets sociaux, environnementaux et économiques de ses activités de façon responsable et conforme aux attentes du public.» (Banque de développement du Canada, 2019)

La **responsabilité sociale** manifeste la volonté de la direction d'une entreprise d'assumer les conséquences de ses activités dans une perspective de **développement durable** ou encore d'adopter des mesures orientées vers l'**intérêt public**. La **responsabilité sociale** des entreprises peut représenter une forme de soutien à l'**action bénévole**.

Source : «Responsabilité sociétale des entreprises», dans Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, [en ligne], 2011.

responsable des bénévoles

(thème de référence : personnes impliquées dans l'action bénévole)

Personne ou équipe dont le rôle consiste à susciter la présence de bénévoles, à renforcer et à maximiser leur participation, en mettant en pratique les principes de gestion des bénévoles.

La personne **responsable des bénévoles** peut être **salariée** ou non rémunérée, en étant membre du **conseil d'administration**, par exemple.

Sources : Fafard et al., 2014; Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada, 2017 : 14.



salariée, salarié : n. f. et m.

(thème de référence : concepts distincts de l'action bénévole)

«Quiconque, dans le cadre d'un contrat écrit ou verbal, est engagé à effectuer un travail sous la direction et le contrôle d'un employeur pour un temps limité et moyennant rémunération.» (Revenu Québec, 2017 : 2)

La situation de **salariée** et **salarié** diffère de celle de **bénévole** à cause de son engagement contractuel et de sa rémunération.

sensibilisation : n. f.

(thème de référence : promotion et encadrement de l'action bénévole)

Mise en œuvre de différents moyens visant à accroître la réceptivité des personnes à l'égard d'un problème ou d'une solution en faisant appel à des sentiments et à la conscience morale.

La **sensibilisation** représente un volet des moyens auxquels recourt la **mobilisation** ou, selon l'usage du terme, un résultat dont témoignent les gestes posés par les personnes concernées.

On évite de confondre **sensibilisation** et **conscientisation**. Rapidement définie, cette dernière représente une démarche d'*éducation populaire*, théorisée par le Brésilien Paulo Freire, favorisant la prise de parole par des personnes exclues sur leur réalité, le développement de la **pensée critique** et une pratique autogérée de **changement social**.

Sources : Garibay et Séguier, 2009 : 24-34; OXFAM-Québec, 2018 : 4.

solidarité : n. f.

(thème de référence : fins et retombées attribuées à l'action bénévole)

Lien d'assistance ou de mutualité que des personnes, des organisations ou des peuples établissent entre eux, sur la base de l'égalité, du partage, de la réciprocité et du respect mutuel.

La **solidarité** représente à la fois une valeur qui inspire l'**action bénévole** et son résultat. Elle suppose l'*«interdépendance des parties d'un ensemble : tout changement dans une partie se traduit par un changement dans les autres. Chacune des parties a son individualité, mais leur destin est commun : elles sont inséparables.»* (Beitone et al., 2000 : 84, citant Besnard, sans date)

Source : Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1987; Beitone et al., 2000.



vie associative

(thème de référence : structure décisionnelle et fonctionnement des organismes)

Qualité de fonctionnement d'une association caractérisée par la participation des membres ainsi que celle des personnes bénévoles, salariées et qui reçoivent des services.

La notion de **vie associative** suppose une vitalité qui varie en fonction de facteurs structurels : activités concernées (les exigences qu'elles comportent, par exemple), moment de l'année (relâche en saison estivale), stade de développement de l'organisme (la **participation** est généralement forte à ses débuts), sa taille (certaines contributions sont plus faciles dans un petit organisme), etc. Il existe par ailleurs des phénomènes internes d'influence qui relèvent de :

- la **gouvernance démocratique** ou **vie démocratique** : la mise en œuvre des aspects à caractère formel, voire obligatoire, dans la mesure où les dispositions prévues dans les **règlements généraux** sont connues et appliquées;
- la **culture du groupe** réfère à un ensemble d'attitudes et de pratiques contribuant à la **reconnaissance** et à la **solidarité**.

Sources : Secrétariat à l'action communautaire autonome, 2004 : troisième partie, 9 à 11; Minieri, Gesos et Klein, 2007 : 63-64; Beaudoin, 2007 : 22-44; Henderson et Thomas, 2013.

volontariat : n. m.

(thème de référence : manifestations et formes de l'action bénévole)

Travail non rémunéré d'une personne dans une communauté visant à appuyer un projet ou un programme orienté vers l'intérêt général pour une période de temps définie dans une entente qui prévoit notamment le versement d'une indemnité quotidienne.

Synonyme : **coopération volontaire**

La personne qui pratique le **volontariat** est désignée par le terme **volontaire**, **coopérante** ou **coopérant** selon le type de **volontariat** privilégié (volontariat d'initiation, de compétences, etc.).

La **communauté** desservie peut être située dans le même pays ou ailleurs sur la planète (**coopération internationale**). Celle-ci comporte deux volets complémentaires et indissociables :

- l'éducation du public fait connaître à la population les réalités d'un autre pays afin qu'elle développe sa **solidarité**;
- la **coopération outre-mer** concerne l'envoi de **coopérantes** et **coopérants** ou **volontaires** directement dans le pays, le soutien financier et le partage d'autres ressources, en appui au processus autonome de développement.

L'organisation qui encadre le **volontariat** verse un soutien financier prenant la forme d'une indemnité quotidienne de subsistance qui permet à la personne de vivre de façon modeste et décence. Le montant de l'indemnité quotidienne varie en fonction de différents paramètres (projet avec mobilité ou non, durée du projet, etc.), et permet de compenser pour l'indisponibilité à l'emploi.

Sources : Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1987; OXFAM-Québec, 2015; Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, 2017 : 6; Del Fa, Lamoureux et Vásquez, 2018 : 12).

Bibliographie

- Agence de revenu du Canada (2018), *Lexique des organismes de bienfaisance et dons* [en ligne].
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html> consulté le 2018-12-01.
- ALTER, Norbert (2009), *Donner et prendre. La coopération en entreprise*, Paris, La Découverte, 238 p.
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) (1987), *Charte de principes pour un développement solidaire*, Montréal, 1 p. [en ligne].
<http://www.aqoci.qc.ca/?Charte-de-principes-pour-un> consulté le 2018-12-04.
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) (1992), *Charte de principes sur les droits humains et le développement*, Montréal, 1 p. [en ligne].
<http://www.aqoci.qc.ca/?Charte-de-principes-sur-les-droits> consulté le 2018-12-04.
- Banque de développement du Canada (2019), *Responsabilité sociale* [en ligne].
<https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/pages/responsabilite-sociale-d-entreprise.aspx> consulté le 10 mai 2019.
- BAZIN, Cécile, Jacques MALET et Axelle BRODIEZ-DOLINO (2013), *Le bénévolat en France en 2013 et ses évolutions récentes*, Lyon, Recherches et Solidarités, 13 p.
- BEAUJOIN, Philippe (dir.) (2007), *La gestion démocratique*, Montréal, Comité sectoriel de la main-d'œuvre, économie sociale, action communautaire / Centre de formation populaire / Centre Saint-Pierre / Relais femmes, 472 p.
- BEITONE, Alain, Christine DOLLO, Jacques GERVASONI, Emmanuel LE MASSON et Christophe RODRIGUES (2000), *Sciences sociales*, Paris, Dalloz, 359 p.
- BEKKERS, René & Pamala WIEPKING (2011), "A Literature Review of Empirical Studies of Philanthropy: Eight Mechanisms That Drive Charitable Giving", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 40, n° 5, p. 924-973.
- Bénévoles Canada (sans date), *Bénévolat de groupe. Outils et ressources à l'intention des organismes et des centres d'action bénévole* [en ligne].
http://www.benevoles.ca/vdemo/EngagingVolunteers_DOCS/Benevolat%20de%20groupe_OutiOu%20et%20ressources%20a%20l'intention%20des%20organismes%20et%20des%20centres%22d'action%20benevole.pdf consulté le 2018-06-07.
- Bénévoles Canada (2012), *Filtrage des bénévoles*, Ottawa, 1 p. [dépliant].
- Bénévoles Canada (2015), *Le code canadien du bénévolat appuyé par l'employeur*, Ottawa, 14 p.
- Bénévoles Canada (2018a), *Bénévolat appuyé par l'employeur* [en ligne].
<http://www.benevoles.ca/index.php?MenuItemID=384> consulté le 2018-06-07.
- Bénévoles Canada (2018b), *Bénévolat axé sur les compétences* [en ligne].
<http://www.benevoles.ca/index.php?MenuItemID=384> consulté le 2018-06-09.
- Bénévoles Canada (2018c), *Familles* [en ligne].
<http://www.benevoles.ca/index.php?MenuItemID=384> consulté le 2018-06-09.
- Bénévoles Canada et Professionnels en gestion de bénévoles du Canada (2017), *Le Code canadien du bénévolat*, Ottawa, 16 p.
- BISHOP, Matthew et Michael GREEN (2008), *Philanthrocapitalism: How the Rich Can Save the World*, New York, Bloomsbury Press, 304 p.
- BOURASSA, Bruno, Fernand SERRE et Denis ROSS (2000), *Apprendre de son expérience*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 181 p.

- BOURG, Dominique (2006), «Développement durable», dans Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, p. 271-272.
- BOURQUE, Denis (2012), «Intervention communautaire et développement des communautés», *Reflets*, vol. 18, n° 1, p. 40-60.
- BRASSARD, Louise, Margot CAJOLET, Michel DAIGLE, Marguerite FOURNET et Solange LÉVESQUE (2005), *Guide à l'intention des organismes communautaires*, Rimouski, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent / Centraide, 119 p.
- BRUEGGERMANN, William G. (2006), *The Practice of Macro Social Work*, Belmont, Brooks / Cole, 550 p.
- Bureau de la normalisation du Québec (2017), *Organismes de bienfaisance. Gouvernance et bonnes pratiques de gestion*, Québec, 20 p.
- Centre d'action bénévole de l'Est de Montréal (2016), *Réussir son engagement social. Guide du bénévole*, Montréal, 43 p.
- Centre d'action bénévole de Montréal (2019), *La référence en action bénévole au cœur de Montréal* [en ligne]. <<http://cabm.net>> consulté le 10 mai 2019.
- CHAMBON, Jean-Louis, Alix DAVID et Jean-Marie DEVEVEY (1982), *Les innovations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-Je?, 127 p.
- COMEAU, Yvan (2007a), «L'approche de développement local en organisation communautaire», dans Denis BOURQUE, Yvan COMEAU, Louis FAVREAU et Lucie FRÉCHETTE (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 59-79.
- COMEAU, Yvan (2007b), «L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire», dans Denis BOURQUE, Yvan COMEAU, Louis FAVREAU et Lucie FRÉCHETTE (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 81-100.
- COMEAU, Yvan, Michel DESROSIERS et Laurence MARTIN-CARON (2015), *Intervention collective, mobilisation locale et hébergement des aînés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection «Initiatives», 202 p.
- Comité sectoriel de main-d'œuvre – Économie sociale-Action communautaire (2019), *Le marketing social* [en ligne]. <<http://www.csmaesac.qc.ca/outils/communications/marketing-social>> consulté le 2019-03-20.
- DEKKER Paul & Loek HALMAN (Eds) (2003), *The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives*, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, 226 p.
- DEL FA, Sophie, Samuel LAMOUREUX et Consuelo VÁSQUEZ (2018), *Répertoire des (nouvelles) pratiques de bénévolat*, Cahier de recherche, Montréal, Université du Québec à Montréal / Université de Montréal / Université d'Ottawa, 39 p.
- DESROCHE, Henri (1976), *Le projet coopératif: son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Éditions économie et humanisme / Éditions ouvrières, 463 p.
- Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire (2016), *Stratégie gouvernementale en matière d'action bénévole 2016-2022. L'action bénévole, un geste libre et engagé*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 22 p.
- DORTIER, Jean-François (dir.) (2004), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Éditions sciences humaines, 875 p.
- ÉMERY, Yves (2012), «Qualité publique», dans Louis CÔTÉ et Jean-François SAVARD (dir.), *Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne]. <www.dictionnaire.enap.ca> consulté le 2018-12-04.
- ESTIVILL, Jordi (2004), *Panorama de la lutte contre l'exclusion sociale. Concepts et stratégies*, Genève, Bureau international du Travail / Programme STEP Portugal, 148 p.
- FAFARD, Carmel, Andrée OUELLET, Lyna LAMY et Geneviève BÉLIVEAU (2014), *La gestion des bénévoles en cinq étapes*, Drummondville, Centre d'action bénévole Drummond, 77 p.
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec (2015), *Cadre de référence d'un CAB*, Montréal, 6 p.

- FIGUEIRA-MCDONOUGH, Josephina (2013), *Community Analysis and Praxis*, Philadelphia, Routledge, 256 p.
- FORSÉ, Michel (2006), «Réseaux sociaux», dans Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, p. 995-996.
- FOURNIER, Marilyne (2018), *Portraits régionaux des bénévoles et du bénévolat. Cahier de recherche*, Montréal, Réseau d'action bénévole du Québec, 49 p.
- GAGNON, Éric, Andrée FORTIN, Amélie-Elsa FERLAND-RAYMOND et Annick MERCIER (2013), *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 240 p.
- GARIBAY, Françoise et Michel SÉGUIER (dir.) (2009), *Pratiques émancipatrices. Actualités de Paulo Freire*, Paris, Éditions Syllepse / Éditions Nouveaux Regards, 277 p.
- GODBOUT, Jacques T. (1995), *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 345 p.
- GRAVEL, Marie-Andrée (2017), «Le bénévolat au Québec de 2004 à 2013», *Coup d'œil sociodémographique*, Institut de la Statistique du Québec, n° 52, 6 p.
- HALL, Michael, Tamara KNIGHTON, Paul REED, Patrick BUSSIÈRE, Don McRAE et Paddy BOWEN (1998), *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: points saillants de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 71-542-XIF, 77 p.
- HALL, Michael, David LASBY, Glenn GUMULKA et Catherine TRYON (2006), *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: points saillants de l'Enquête nationale de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 71-542-XIF, 107 p.
- HALL, Michael, David LASBY, Steven AYER et William David GIBBONS (2009), *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: points saillants de l'enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 71-542-XIF, 97 p.
- HALL, Michael, Larry MCKEOWN et Karen ROBERTS (2001), *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 71-542-XIF, 90 p.
- HARDCASTLE, David A. & Patricia R. POWERS (2004), *Community Practice*, New York, Oxford University Press, 463 p.
- HARVEY, Sylvie (2004), «La formation des bénévoles: adapter et innover pour motiver», *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 1, n° 16, 3 p. [en ligne].
http://www.csle.qc.ca/uploaddir/files/Loisir_pour_tous/Behevolut/1_16_LaFormation_des_benbenevo_OQL-1-16.pdf consulté le 2018-12-01.
- HENDERSON, Paul et David THOMAS (2013), *Skills in Neighbourhood Work*, New York, Routledge, 226 p.
- HODGKINSON, Virginia A. (2003), "Volunteering in Global Perspective", In Paul DEKKER & Loek HALMAN (Eds), *The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives*, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, p. 35-53.
- LAROUCHE, Mélanie (2018), «Être aidant, c'est naturel?», *Magazine Contact de l'Université Laval*, vol. 33, n° 1, p. 16-21.
- LE BOSSÉ, Yann (2003), « De l' 'habilitation' au 'pouvoir d'agir': vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, p. 30-51.
- LECLERC, David (2011), «Bénévolats nouveaux, approches nouvelles: le bénévolat des Québécois selon un sondage de Léger Marketing», *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 9, n° 4, p. 2. [en ligne].
<http://bel.uqtr.ca/1722/1/6-24-2993-20111026-1.pdf> consulté le 2018-11-12.
- LYNN, Elizabeth & D. Susan WISELEY (2006), 'Four Traditions in Philanthropy', In Adam DAVIS & Elizabeth LYNN (Eds), *The Civically Engaged Reader*, Chicago, The Great Books Foundation, p. 210-217.
- MARANTA, Anna et Paula SPEEVAK SLADOWSKI (2010), *Le bénévolat axé sur les compétences: document de travail*, Ottawa, Bénévoles Canada / Université Carleton / Centre de recherche et de développement sur le secteur bénévole et communautaire, 48 p.

- MARTINEAU, Vincent et Romain GIRARD (2016), «Cadre conceptuel et acteurs de l'écosystème philanthropique», dans Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique, *Écosystème philanthropique: perspectives, perceptions et échanges. Actes du Sommet 2015 sur la culture philanthropique*, Québec, Institut Mallet, p. 1-6.
- MAYER, Nonna (2006), «Sociologie des comportements politiques», dans Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, p. 174-176.
- MAYER, Robert et Marcelle LAFOREST (1990), «Problème social: le concept et les principales écoles théoriques», *Service social*, vol. 39, n° 2, p. 13-43.
- MINIERI, Joan, Paul GETSOS & Kim KLEIN (2007), *Tools for Radical Democracy. How to Organize for Power in Your Community*, San Francisco, John Wiley & Sons, 480 p.
- NINACS, William A. (2008), *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 140 p.
- Office des personnes handicapées du Québec (2009), À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité. *Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Québec, Gouvernement du Québec, 74 p.
- Office québécois de la langue française (2002-2019), *Grand dictionnaire terminologique*, dans Vitrine linguistique, Québec, Gouvernement du Québec [en ligne].
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca> consulté de 2019 à 2023.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Grand dictionnaire terminologique, dans Vitrine linguistique, [En ligne]. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>]
- Organisation mondiale de la santé (1994), *Life Skills Education for Children and Adolescents in Schools*, Geneva, World Health Organization, 49 p.
- OXFAM-Québec (2015), *Guide des conseillères et des conseillers techniques Long terme du Programme ACCÈS innovation*, Montréal.
- OXFAM-Québec (2018), *Programme Accès Innovation: lexique du modèle logique*, Montréal, 8 p.
- PALARD, Jacques (2003), «Territoire et cohésion sociale: la dimension politique», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, p. 317–319
- PAUGAM, Serge (2008), *Le lien social*, Paris, Presses universitaires de France, 128 p.
- POIRIER, Christian, Mariève K. DESJARDINS, Sylvain MARTET, Marie-Odile MELANÇON, Josianne POIRIER, Karine ST-GERMAIN BLAIS et Yanick BARRETTE (2012), *La participation culturelle des jeunes à Montréal. Des jeunes culturellement actifs*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique Centre - Urbanisation Culture Société, 166 p.
- Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat (2019), *Historique et À propos* [en ligne].
<https://preb-prog.ca/index.php> consulté le 2019-05-17.
- QUÉBEC (2006), *Loi sur le développement durable*, RLRQ D-8.1.1, à jour au 31 décembre 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, 19 p. [en ligne].
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/D-8.1.1> consulté le 2019-02-09.
- QUÉBEC (2013a), *Loi sur les coopératives*, RLRQ C-67.2, à jour le 12 juillet 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, 79 p. [en ligne].
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-67.2.pdf> consulté le 2018-11-24.
- QUÉBEC (2013b), *Loi sur l'économie sociale*, RLRQ E-1.1.1, à jour le 12 juillet 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, 5 p. [en ligne].
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/E-1.1.1> consulté le 2018-11-19.
- QUÉBEC (2015), *Loi sur la santé et les services sociaux*, RLRQ c S-4.2, à jour le 12 juillet 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, 260 p. [en ligne].
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-4.2.pdf> consulté le 2018-12-04.

QUÉBEC (2016), *Loi sur les compagnies*, RLRQ c C-38, à jour le 12 juillet 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, 106 p. [en ligne]. À <http://canlii.ca/t/6b0b6> consulté le 2018-11-08.

RAYMOND, Émilie, Denise GAGNÉ, Andrée SÉVIGNY et André TOURIGNY (2008), *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Québec, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale / Institut national de santé publique du Québec / Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec / Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.

Registre des entreprises (2017), *Comment constituer une personne morale sans but lucratif*, Québec, Gouvernement du Québec. [en ligne].
[http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/documents/guides/re-303.g\(2017-04\).pdf](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/documents/guides/re-303.g(2017-04).pdf) consulté le 2018-11-12.

Regroupement des aidants naturels du Québec (2013), *Mémoire du Regroupement des aidants naturels du Québec présenté lors des consultations particulières de la Commission de la santé et des services sociaux 'L'autonomie pour tous - Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie'*, Regroupement des aidants naturels du Québec, Trois-Rivières, 36 p.

Regroupement des aidants naturels du Québec (2019), *Qu'est-ce qu'une personne proche?* [en ligne].
<https://ranq.qc.ca/procheaidante/> consulté le 2019-05-14.

Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec (2017), *Notions [de] bénévolat, volontariat, implication sociale*, Montréal, 11 p.

Réseau québécois en innovation sociale (2011), *Déclaration québécoise pour l'innovation sociale*, Montréal, 7 p.

Revenu Québec (2017), *Juste pour tous*, Québec, Gouvernement du Québec, 10 p. [en ligne].
<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-301%282017-10%29.pdf> consulté le 10 mai 2019.

SALAMON Lester M. & Helmut K. ANHEIER (1997), *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-national Analysis*, Manchester (NY), Manchester University Press, 536 p.

SCHNAPPER, Dominique (2006), «Citoyenneté», dans Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, p. 140-142

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001), *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec. Politique gouvernementale*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 52 p.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004), *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 37 p.

SMITH, David H., Robert A. STEBBINS & Michael A. DOVER (2006), *A Dictionary of Nonprofit Terms and Concepts*, Indiana University Press, Bloomington / Indianapolis, 337 p.

THIBAULT André, Julie FORTIER et Patrice ALBERTUS (2007), *Rendre compte du mouvement bénévole au Québec*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Laboratoire en loisir et vie communautaire / Réseau de l'action bénévole du Québec, 49 p.

TRUDEAU, Isabelle (2022), *Faire le bien fait du bien. 15 bonnes raisons de faire du bénévolat* (synthèse de recherches scientifiques), Montréal, Réseau de l'action bénévole du Québec, 13 p.

TURCOTTE, Martin (2015), *Le bénévolat et les dons de bienfaisance au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 89-652-X2015001, 19 p.

VAN BOXEL, P. (2002), «Coaching et mentoring: nouveaux processus de formation dans les organisations?», dans Michèle GARANT et Philippe SCIEUR (dir.), *Formation et changement dans les organisations*, Bruxelles, Éditions Vista, p. 45-62.

VÉZINA, Mireille et Susan CROMPTON (2012), «Le bénévolat au Canada», *Tendance sociales canadiennes*, Statistique Canada, Catalogue n° 11-008-X, p. 38-59.

VÉZINA, Robert, Xavier DARRAS, Jean BÉDARD et Micheline LAPOINTE-GIGUÈRE (2009),
La rédaction de définitions terminologiques, Québec, Gouvernement du Québec, Office québécois de la langue française, 42 p. [en ligne].
<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/redaction_def_terminologiques_2009.pdf> consulté le 2018-10-05.

WILSON, John & Marc MUSICK (1997), "Who Cares? Toward an Integrated Theory of Volunteer Work", *American Sociological Review*, n° 62, p. 694-713.

Annexe

Domaines de l'action bénévole

La classification suivante est utilisée depuis 2004 dans les enquêtes canadiennes sur le bénévolat et le don menées par Statistique Canada (Hall *et al.*, 1998, 2001, 2006 et 2009; Vézina et Crompton, 2012). Elle correspond à la classification internationale des organismes à but non lucratif (OBNL) développée dans le cadre du Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project (Salamon et Anheier, 1997). Ces enquêtes et bien d'autres sont disponibles sur le site internet de Statistique Canada en effectuant une recherche avec le terme «bénévolat» (<https://www120.statcan.gc.ca/>). D'autres études s'intéressent à la situation québécoise et peuvent être téléchargées sur le site de l'Institut de la statistique du Québec et, encore ici, à partir de la requête «bénévolat» (<http://www.stat.gouv.qc.ca>).

1. Sports et loisirs

sport amateur, clubs de loisirs et amicales (tels que les clubs sociaux).

2. Services sociaux

1) services sociaux (dont les organismes fournissant des services aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux personnes handicapées et âgées, ou encore des services sociaux personnels ou d'entraide); 2) services d'urgence et de secours; et 3) services de soutien et maintien du revenu.

3. Santé

traitement externe des maladies mentales, services d'intervention d'urgence et autres services (éducation en santé et mieux-être public, soins ambulatoires, services de consultation externe, services médicaux de réadaptation externes et services médicaux d'urgence).

4. Arts et culture

médias et communications; arts visuels, architecture, poterie; arts d'interprétation; sociétés historiques, littéraires et humanistes; musées; zoos et aquariums.

5. Octroi de subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat

fondations (bourses, subventions et autres), promotion du bénévolat et collecte de fonds.

6. Religion

mise en valeur des croyances religieuses, célébration de services et de rites religieux (églises, mosquées, synagogues, temples, sanctuaires, séminaires, monastères et autres institutions religieuses du genre).

7. Éducation et recherche

administration, prestation, promotion, mise en œuvre, soutien ou services concernant des activités d'éducation dans des établissements ou organismes d'enseignement primaire ou secondaire; autres formes d'enseignement (éducation des adultes et éducation permanente, écoles de formation professionnelle et technique) et de recherche (recherche médicale, sciences et technologie, sciences sociales).

8. Droit, défense des intérêts et politique

protection et promotion des droits de la personne et des autres droits, des intérêts sociaux et politiques de la population en général, ainsi qu'engagement dans des organismes qui offrent des services juridiques, des associations civiques et des organismes politiques.

9. Environnement

sauvegarde de l'environnement, lutte antipollution, prévention de la pollution, éducation relative à l'environnement, salubrité de l'environnement et défense des animaux.

10. Hôpitaux

maisons de soins infirmiers, hôpitaux psychiatriques et activités liées à la réadaptation.

11. Universités et collèges

activités liées à l'enseignement supérieur dans les universités, écoles de gestion des affaires, de droit et de médecine, entre autres.

12. Associations d'affaires et professionnelles, syndicats

protection des intérêts du milieu professionnel, des affaires et du travail.

13. Développement et logement

activités et services visant à favoriser le développement des communautés et l'amélioration du bien-être économique et social de la société : 1) développement économique, social et communautaire; 2) logement; et 3) emploi et formation.

14. Organismes internationaux

organismes qui favorisent la bonne entente entre les gens de nationalités et de cultures diverses, secours d'urgence ainsi que développement et mieux-être à l'étranger.

Index

A

accréditation, 9
action bénévole, 6, 9
action citoyenne, 18
action collective, 10
action communautaire, 10
action communautaire autonome, 11
administration, 27
aidante, aidant naturel, 38
aide directe, 15
apprentissage informel, 24
approche citoyenne, 18
appropriation ou réappropriation du pouvoir, 12
association, 33
autonomisation, 12

B

bénéficiaire, 9
bénévolat, 13
bénévolat appuyé par l'employeur, 14
bénévolat avec horaire souple, 14
bénévolat axé sur les compétences, 14
bénévolat continu, 14
bénévolat de groupe, 15
bénévolat d'initiative, 15
bénévolat direct, 15
bénévolat familial, 15
bénévolat formel, 13
bénévolat informel, 15
bénévolat non encadré, 15
bénévolat occasionnel, 15
bénévole, 16
bénévoler, 13
besoin, 16

C

cadres, 27
campagne d'information, 30
capacitación, 12
capital social, 17
centre d'action bénévole, 13
changement social, 17
citoyenne, citoyen, 18
citoyenneté, 18
citoyenneté culturelle, 18
clientèle (cliente ou client), 9
cohésion sociale, 19
communauté, 19
compétence sociale, 29

concertation (entre organisations), 36
conditions de vie, 19
conscientisation, 41
consultation (entre organisations), 36
contre-don, 22
coopérante, coopérant, 42
coopérante ou coopérant, 42
coopération, 20
coopération internationale, 42
coopération outre-mer, 42
coopération volontaire, 42
coopérative, 20
coordination (entre organisations), 36
culture du groupe, 42
cycle de gestion, 20

D

défense autonome des droits, 23
défense collective des droits, 23
défense individuelle des droits, 23
développement communautaire, 21
développement durable, 21
développement économique communautaire, 21
développement local, 21
développement social, 21
don, 22
droit(s), 23
droits civils, 18
droits humains, 23
droits naturels, 23
droits politiques, 18
droits sociaux, 18

E

éducation, 24
éducation à la citoyenneté mondiale, 18
éducation du public, 42
économie sociale, 24
éducation populaire, 25
empowerment, 12
engagement, 25
engagement citoyen, 25
engagement communautaire, 25
engagement social, 25
enjeu, 25
entraide, 15
entreprise citoyenne, 18
exclusion, 29

F

filtrage, 26
finalité sociale, 24
fondation privée, 35
fondation publique, 35
formation, 24

G

gestion, 27
gestion des bénévoles, 28
gestion des risques, 26
gestionnaires, 27
gouvernance, 28
gouvernance démocratique, 42

I

implication sociale, 25
inclusion sociale, 29
information mutuelle (entre organisations), 36
innovation sociale, 29
insertion sociale, 29
instance décisionnelle, 28
intérêt public (ou intérêt général), 18

M

marginalité, 29
marketing social, 30
membre, 30
mentorat, 31
mentore, mentor, 31
microbénévolat, 15
milieu de vie, 19
militance, 31
militante, militant, 31
militantisme, 31
militier, 31
mission, 32
mobilisation, 32
mouvement citoyen, 18
mouvement social, 10

O

obligation de diligence, 26
oeuvre de bienfaisance, 35
organisme à but non lucratif (OBNL), 33
organisme communautaire, 33
organisme d'action communautaire, 33
organisme d'action communautaire autonome, 34
organisme d'action socio-économique, 34
organisme de bienfaisance, 35

P

partenariat, 36
partenariat (entre organisations), 36
participation, 36
participation autonome, 36
participation citoyenne, 36
participation communautaire, 36
participation dépendante, 36
participation politique, 36
participation sociale, 36
pensée critique, 12
personne morale, 33
philanthrocapitalisme, 37
philanthrope, 37
philanthropie, 37
pouvoir d'agir, 12
problème social, 16
procédures d'assemblée, 39
proche aidance, 38
proche aidante, aidant, 38
programme de reconnaissance des expériences de bénévolat, 39
promotion de droits, 23

R

reconnaissance, 39
règlements généraux, 39
réseau, 17
responsabilité sociale, 40
responsable des bénévoles, 40

S

salariée, salarié, 41
sensibilisation, 41
services alternatifs, 29
société civile, 22
solidarité, 41

T

tiers secteur, 24

U

usagère, usager, 9
utilité sociale, 24

V

vie associative, 42
vie démocratique, 42
volontaire, 42
volontariat, 42



rabq.ca